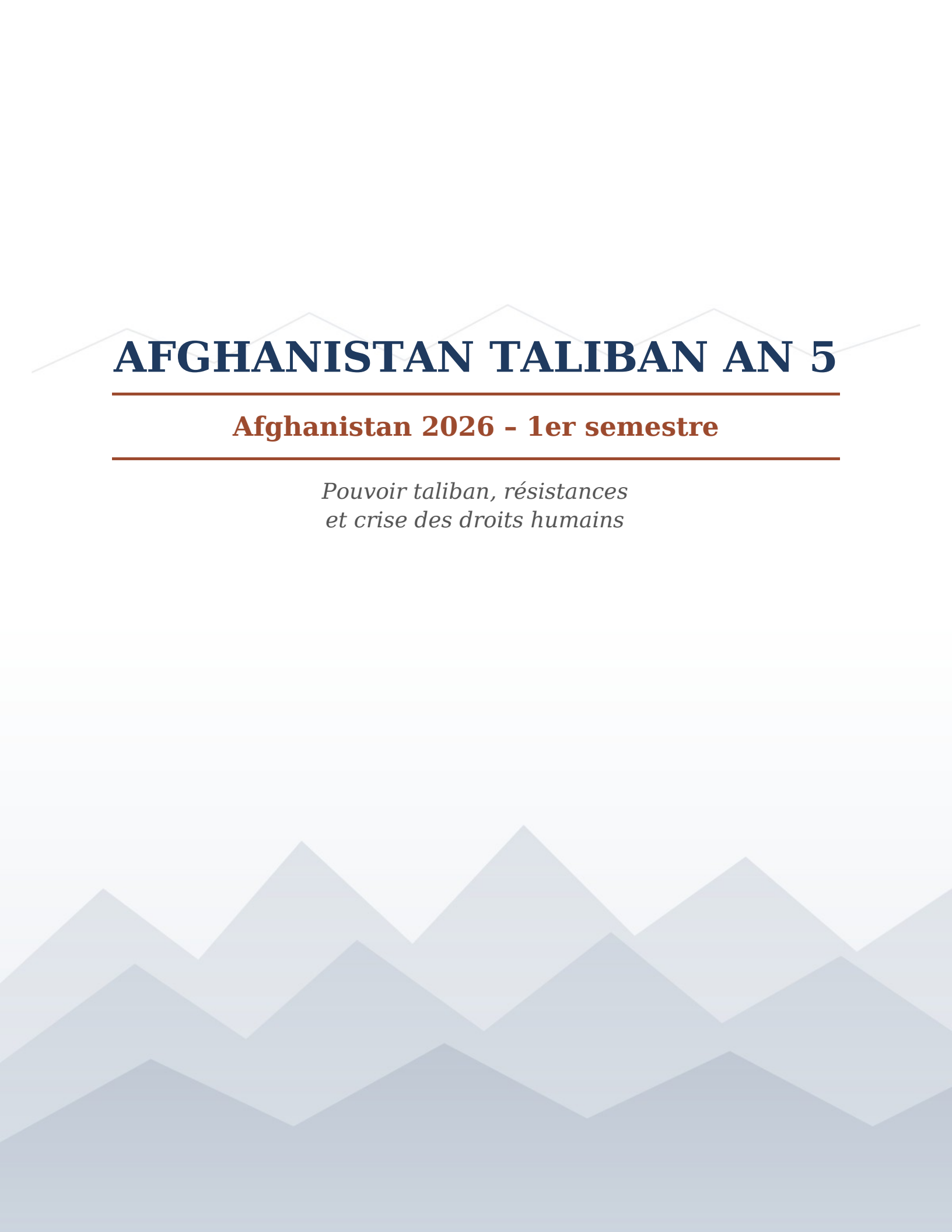




# AFGHANISTAN TALIBAN AN 5

---

**Afghanistan 2026 - 1er semestre**

---

*Pouvoir taliban, résistances  
et crise des droits humains*

# Sommaire

## OUVERTURE

|                                               |   |
|-----------------------------------------------|---|
| Introduction générale                         | 3 |
| Prologue — 20 ans de guerre, 5 ans de pouvoir | 5 |

## PARTIE I — L'EFFACEMENT DES FEMMES

|                                                         |    |
|---------------------------------------------------------|----|
| 1. Gouverner par l'effacement des femmes                | 10 |
| 2. Santé, éducation, travail : les trois piliers brisés | 15 |
| 3. La ville contre les femmes                           | 19 |

## PARTIE II — LE RÉGIME TALIBAN

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| 4. Le régime taliban au premier semestre 2026 | 23 |
| 5. Résister sous le pouvoir taliban           | 27 |

## PARTIE III — FRONTIÈRES ET ORDRE RÉGIONAL

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| 6. Afghanistan-Pakistan : la frontière en feu | 32 |
| 7. Réfugiés et exils afghans                  | 37 |

## PARTIE IV — CRISE HUMANITAIRE ET SOCIALE

|                                                |    |
|------------------------------------------------|----|
| 8. Un pays sous perfusion                      | 42 |
| 9. Récit et justice : nommer le régime taliban | 46 |
| 10. Expulsions et retours forcés               | 51 |
| 11. Pauvreté, faim et survie quotidienne       | 56 |
| 12. Effondrement social                        | 61 |

## PARTIE V — RÉSISTANCES, DROITS HUMAINS ET BATAILLE DU RÉCIT

|                                                 |    |
|-------------------------------------------------|----|
| 13. Journalistes, minorités, anciens militaires | 65 |
| 14. Sous le regard du monde                     | 69 |

## ANNEXE

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Sources et références | 74 |
|-----------------------|----|

## **INTRODUCTION GÉNÉRALE**

# **Afghanistan 2026 — 1er semestre**

*Pouvoir taliban, résistances et crise des droits humains*

---

Ce rapport ouvre une série de chroniques semestrielles consacrées à l'Afghanistan sous le pouvoir taliban. À partir d'un corpus de rapports, d'analyses et de bulletins hebdomadaires, il suit au plus près la manière dont le régime recompose l'ordre politique, détruit l'égalité de genre, affronte ou instrumentalise ses voisins et plonge des millions d'Afghanes et d'Afghans dans une crise humanitaire durable.

### **Un test de vérité**

Depuis août 2021, l'Afghanistan n'est pas seulement revenu sous un pouvoir taliban ; il est devenu un test de vérité pour le droit international, pour les organisations multilatérales et pour les gouvernements qui prétendent défendre les droits humains. Chaque semestre révèle un peu plus ce que signifie gouverner un pays au nom d'une interprétation radicale de la religion, en rejetant l'égalité des femmes, en réprimant les oppositions et en négociant des contrats miniers ou des accords sécuritaires sous l'ombre des sanctions.

### **Le périmètre du volume**

Ce premier volume couvre le premier semestre 2026. Il ne raconte pas une histoire abstraite, mais des mouvements très précis : décisions taliban, résolutions onusiennes, rapports sur les droits humains, expulsions de réfugiés, affrontements sur la frontière avec le Pakistan, débats au sein de la société afghane en exil, opérations de résistance armée. Chaque chapitre part de faits documentés pour dessiner une ligne de force : un système de pouvoir, des formes de violence, des marges de résistance.

### **Le centre de gravité : les femmes et les filles**

Le centre de gravité de ce rapport est clair : les femmes et les filles, privées d'éducation secondaire et supérieure, chassées des professions de santé, exclues des examens nationaux, surveillées dans l'espace public et ciblées par des politiques qui, de plus en plus, sont qualifiées de crime contre l'humanité de persécution de genre. L'Afghanistan reste le seul pays au monde où la moitié de la population n'a plus le droit d'apprendre, de travailler librement, de se former à la médecine ou de représenter publiquement son pays. Les chapitres d'ouverture prennent cette réalité comme point de départ, parce qu'elle concentre à elle seule la nature du régime.

### **Au-delà des droits des femmes**

Il serait réducteur de ne voir dans le pouvoir taliban qu'un dossier de « droits des femmes ». Le rapport suit aussi :

- la recomposition du régime lui-même, entre centralisation, vulnérabilités, usage de la violence et prétention à la légitimité ;
- la guerre lente avec le Pakistan, les tirs transfrontaliers, les médiations avortées, les discours concurrents sur la ligne Durand et les inquiétudes des agences humanitaires ;
- les mouvements de réfugiés et de retours forcés, la politique d'expulsion des pays voisins, les effets sur des provinces déjà en détresse ;
- les formes de résistance, armées et civiles, les journalistes, les minorités, les anciens militaires, les initiatives de plaidoyer et les premiers pas de la justice internationale.

### **Un ouvrage qui prend position**

Ce rapport n'est pas neutre. Il ne se contente pas de juxtaposer des événements. Il part d'un constat : le pouvoir taliban a fait de l'effacement des femmes, de la répression des oppositions et du contrôle des frontières un programme de gouvernement, et il met à l'épreuve la capacité du monde à nommer et à confronter un régime qui viole systématiquement l'égalité de genre, l'état de droit et les libertés fondamentales.

### **Sources et méthode**

Chaque chapitre s'appuie sur des sources explicites : rapports de l'UNAMA, analyses du Costs of War Project, enquêtes d'Amnesty International et de Human Rights Watch, relevés de la Commission indépendante des droits humains d'Afghanistan avant sa dissolution, bulletins d'agences onusiennes, travaux de réseaux comme l'Afghanistan Analysts Network. L'objectif n'est pas de produire un récit fermé, mais un ouvrage de référence qui puisse servir à la fois aux journalistes, aux chercheurs, aux militants, aux responsables politiques et aux Afghans eux-mêmes.

### **Une mémoire structurée**

Ce volume est le premier d'une série possible de chroniques semestrielles. Il n'a pas la prétention de dire le dernier mot sur l'Afghanistan, mais il cherche à offrir deux choses qui manquent souvent : une mémoire structurée de ce qui se passe, semestre après semestre, et une lecture cohérente des liens entre les décisions taliban, les crises humanitaires, les résistances, les dynamiques régionales et les efforts de justice internationale.

---

*À suivre...*

## PROLOGUE

# 20 ans de guerre, 5 ans de pouvoir

*Bilan humain du régime taliban, du début de l'insurrection à l'installation de leur pouvoir*

Ce prologue dresse le bilan humain du conflit afghan et du régime taliban depuis le début de l'insurrection jusqu'à l'installation de leur pouvoir, à partir des relevés des Nations unies, de projets de recherche universitaires et des grandes organisations de défense des droits humains. Il ne prétend pas épuiser la réalité, mais donner les ordres de grandeur sans lesquels aucun débat sérieux sur l'Afghanistan n'est possible.

## Note méthodologique et corpus de sources

Quantifier deux décennies de conflit se heurte à une difficulté majeure : aucune institution n'a couvert l'ensemble de la période avec une méthode unique. Ce prologue croise cinq corpus complémentaires :

- Les relevés annuels de la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (UNAMA), qui documente systématiquement les pertes civiles depuis 2009 selon un protocole exigeant trois sources indépendantes par incident ;
- Le Costs of War Project de l'université Brown, dirigé par Neta Crawford, Catherine Lutz et Stephanie Savell, qui établit des estimations globales de mortalité ;
- L'Afghanistan Analysts Network (AAN), réseau d'analystes basé à Kaboul ;
- La Commission indépendante des droits humains d'Afghanistan (AIHRC), institution nationale dissoute par les taliban en 2022 mais dont les relevés font référence pour la période républicaine ;
- Les enquêtes de Human Rights Watch et d'Amnesty International.

Une mise en garde s'impose sur les chiffres. Le Pentagone a cessé de compiler les pertes civiles dès 2001, l'inspecteur général américain SIGAR a classifié les pertes des forces afghanes en 2017, et l'UNAMA ne comptabilise que les cas vérifiés selon un seuil de preuve strict. Tous les chercheurs s'accordent à dire que les bilans disponibles constituent un plancher, non un total réel.

## 1. Un bilan humain global parmi les plus lourds du début du XXI<sup>e</sup> siècle

L'estimation la plus citée provient du Costs of War Project. Au terme de vingt ans de guerre, le projet évalue le nombre de morts directes du conflit afghan à environ 176 000 personnes, toutes parties confondues. Pour le seul versant civil, environ 46 000 civils afghans sont morts directement du fait de la guerre, un chiffre que les auteurs

présentent eux-mêmes comme un sous-décompte probable. Le Programme de données sur les conflits d'Uppsala avance pour sa part un total de 212 000 morts.

Au-delà des morts directes, la destruction des infrastructures, du système de santé et de l'économie a provoqué une mortalité indirecte considérable. Des millions d'Afghans ont par ailleurs été déplacés, à l'intérieur du pays comme vers le Pakistan et l'Iran.

## **2. La courbe annuelle des pertes civiles (2009-2021)**

La force du relevé de l'UNAMA tient à sa continuité. À l'occasion de son dixième rapport annuel, la mission relevait déjà plus de 32 000 civils tués et près de 60 000 blessés sur la seule décennie 2009-2018. La série annuelle dessine une montée presque ininterrompue jusqu'au pic de 2018.

Quelques jalons :

- 2017 : 10 453 victimes civiles, dont 3 438 tuées. Quatrième année consécutive au-dessus de 10 000.
- 2018 : 10 993 victimes civiles, dont 3 804 tuées. Niveau le plus élevé jamais enregistré, avec 927 enfants tués.
- 2019 : plus de 10 000 victimes civiles, sixième année de suite au-dessus de ce seuil.
- 2021 (premier semestre) : 5 183 victimes civiles au seul premier semestre, en hausse de 47 %, avant l'effondrement de la République.

L'année 2018 reste l'apogée de cette violence. L'UNAMA y attribue 63 % des victimes civiles aux éléments antigouvernementaux, dont 37 % aux taliban et 20 % à Daech. C'est cette année-là qu'a lieu, le 27 janvier, l'attentat à l'ambulance piégée de Kaboul, l'incident isolé le plus meurtrier jamais recensé par la mission. Le ciblage délibéré de civils par les taliban a presque doublé entre 2017 et 2018, passant de 865 à 1 688 victimes.

## **3. La signature des attaques : engins explosifs et attentats-suicides**

Sur l'ensemble de la période, une constante domine : la responsabilité majoritaire des éléments antigouvernementaux. Année après année, l'UNAMA leur attribue entre 61 et 80 % des victimes civiles, avec une moyenne autour de 75 %. En 2013, par exemple, la mission attribuait 74 % des pertes civiles aux seuls taliban.

La méthode de cette violence est tout aussi documentée :

- L'usage combiné d'engins explosifs improvisés constitue la première cause de pertes civiles, atteignant 42 % du total en 2018 ;
- L'Afghanistan Analysts Network montre, en croisant les données de l'UNAMA avec celles de la base ACLED, qu'après l'accord américano-taliban de février 2020, la baisse apparente des pertes masque en réalité un report des attaques

vers des auteurs non identifiés, concentrées dans les capitales provinciales, dont les taliban sont les auteurs les plus probables.

#### 4. L'attaque des lieux publics et la dimension sectaire

Les attaques visent de façon répétée des espaces civils densément peuplés : centres éducatifs, hôpitaux, mosquées, marchés. Kaboul subit un préjudice disproportionné. En 2018, près de la moitié des attentats-suicides et attaques complexes des éléments antigouvernementaux s'y produisent, causant 1 686 victimes civiles.

Les Taliban attaquent aussi des lieux de culte pour des motifs politiques : en juin 2019, dans la province de Samangan, ils font exploser un engin télécommandé dans une mosquée pendant la prière du vendredi, ciblant un mollah qui avait fait l'éloge des forces de sécurité.

La dimension sectaire est l'un des traits les plus documentés de cette violence. Les attaques frappent délibérément la minorité musulmane chiite, en majorité hazara. L'épisode le plus marquant du premier semestre 2021 reste l'attentat du 8 mai devant l'école Sayed ul-Shuhuda à Kaboul, qui fait plus de 300 victimes civiles, majoritairement des écolières, dont 85 tuées.

#### 5. Les pertes des forces de sécurité afghanes avant 2021

Les forces de défense et de sécurité afghanes (ANDSF) payent le tribut le plus lourd parmi les combattants. Sur l'ensemble du conflit, les estimations situent leurs pertes entre 70 000 et 75 000 morts. Le Costs of War Project retient une fourchette de 66 000-69 000, tandis que d'autres décomptes, dont celui relayé par Fortune à partir de sources américaines, avancent un chiffre proche de 75 000.

La progression de ces pertes éclaire la pression militaire exercée par les taliban :

- Mi-octobre 2009, plus de 5 500 soldats et policiers sont tués depuis le début de la guerre.
- En mars 2014, ce total atteint 13 729.
- Selon Neta Crawford, environ 23 470 membres des forces de sécurité (14 200 policiers et 7 750 soldats) sont tués jusqu'à fin 2014, année du transfert de la responsabilité sécuritaire aux Afghans.

À partir de 2014, le bilan s'alourdit brutalement. En janvier 2019, le président Ashraf Ghani reconnaît plus de 45 000 membres des forces de sécurité tués depuis 2014, soit en un peu plus de quatre ans presque le double du total accumulé pendant les treize premières années de guerre.

En 2017, les chiffres de pertes des ANDSF deviennent une information classifiée à la demande du gouvernement afghan et de ses partenaires. Le SIGAR avait cessé dès avril 2010 de publier ces données dans ses rapports trimestriels au Congrès. Les estimations postérieures à 2017 reposent donc largement sur des recoupements de presse et des déclarations officielles ponctuelles.

## 6. L'effondrement de 2021 et le sort des forces vaincues

L'offensive de l'été 2021 provoque l'effondrement rapide des ANDSF, longuement analysé par le Combating Terrorism Center de West Point, qui souligne que cette débâcle se préparait depuis des mois, voire des années, entre abandon des postes avancés, retraites tactiques et désertions, et le retrait des américains pour le soutien aérien et logistique.

Les dernières batailles sont elles-mêmes meurtrières : selon un ancien responsable cité par le Washington Post, environ 4 000 membres des forces afghanes sont tués et un millier portés disparus dans les combats finaux.

La chute de Kaboul ne met pas fin aux violences contre ces hommes. Malgré l'amnistie générale proclamée par les taliban, les anciens membres des ANDSF deviennent une cible. L'UNAMA établit que la majorité des assassinats et disparitions d'anciens militaires et policiers ont lieu dans les quatre mois suivant la prise de pouvoir.

À l'été 2023, le bilan cumulé fait état d'au moins :

- 800 cas d'exécutions, arrestations et détentions arbitraires,
- 218 morts extrajudiciaires,
- 144 cas de torture,
- 14 disparitions forcées d'anciens employés du gouvernement et personnels de sécurité.

La Commission indépendante des droits humains d'Afghanistan documente ces pratiques avant sa dissolution. Dès juillet 2021, elle enquête sur la prise de Spin Boldak et établit que les forces taliban y ont tué 40 civils et pillé des propriétés privées, en violation du droit international humanitaire. Pour le seul premier semestre 2021, l'AIHRC attribue à taliban 917 civils tués, là où l'UNAMA en compte 699, l'écart tenant aux différences de méthode et de périmètre.

## 7. La répression des femmes qualifiée de crime contre l'humanité

Amnesty International et la Commission internationale de juristes franchissent un pas juridique majeur dans leur rapport conjoint de mai 2023. Elles montrent comment les restrictions draconiennes imposées aux femmes et aux filles, conjuguées à l'emprisonnement, à la disparition forcée et à la torture, pourraient constituer le crime contre l'humanité de persécution de genre au sens de l'article 7(1)(h) du Statut de Rome.

La secrétaire générale d'Amnesty, Agnès Callamard, parle d'une guerre contre les femmes, qualifiant ces crimes d'organisés, généralisés et systématiques.

Human Rights Watch parvient à la même qualification, concluant que le schéma des abus contre les femmes et les filles constitue le crime contre l'humanité de persécution de genre. Le contexte est sans équivalent : l'Afghanistan reste le seul

pays au monde où les femmes et les filles ne peuvent accéder à l'éducation secondaire et supérieure.

En janvier 2025, le procureur de la CPI requiert des mandats d'arrêt contre le chef suprême taliban, Haibatullah Akhundzada, et leur chef de la justice, pour persécution des femmes et des filles afghanes.

## **8. Une crise humanitaire d'une ampleur exceptionnelle**

La répression s'inscrit dans un effondrement économique et humanitaire d'une ampleur exceptionnelle. Plus de 28 millions de personnes, soit près des deux tiers de la population, ont besoin d'aide humanitaire en 2023, dont 14,7 millions pour leur survie de base.

Le décret du 24 décembre 2022 interdisant aux femmes de travailler pour les ONG aggrave une situation déjà critique, en contraignant plusieurs organisations à suspendre leurs opérations. Les mécanismes d'aide se trouvent ainsi pris en étau entre les restrictions taliban et le tarissement de l'aide internationale, laissant des millions d'Afghans dans une vulnérabilité extrême.

---

*À suivre...*

## CHAPITRE 1

# Gouverner par l'effacement des femmes

*Le pouvoir taliban ne gouverne pas seulement contre les femmes ; il gouverne par leur effacement. Ce chapitre montre comment l'exclusion des Afghanes – de l'école, du travail, de la santé, des tribunaux et des médias – n'est pas une série de mesures isolées, mais une architecture de pouvoir qui organise leur disparition sociale.*

Le pouvoir taliban ne gouverne pas seulement contre les femmes ; il gouverne par leur effacement. Depuis son retour au pouvoir, l'Afghanistan est devenu le laboratoire d'un ordre politique qui ne se contente pas de limiter les droits des femmes, mais travaille à les retrancher du monde visible : de l'école, du travail, des professions qualifiées, des institutions, des médias, des tribunaux, de la rue elle-même. Ce n'est pas une série de mesures disparates. C'est une méthode de gouvernement.

Le mot important n'est pas seulement « interdiction ». Le mot juste est « architecture ». Car ce que le pouvoir taliban construit, pièce après pièce, c'est une société où les femmes ne sont pas simplement dominées, mais rendues politiquement secondaires, économiquement dépendantes, socialement vulnérables et symboliquement effaçables. Décrets, codes vestimentaires, restrictions de mouvement, interdictions professionnelles, police des mœurs : l'ensemble compose un système, dont le centre est clair – empêcher les Afghanes d'exister comme sujets autonomes.

## L'école : amputer le futur intellectuel

L'école a été frappée la première, parce qu'elle commande toutes les autres exclusions. Plus d'un million de filles sont exclues de l'enseignement secondaire depuis septembre 2021, et si l'interdiction se maintient jusqu'en 2030, près de quatre millions de filles pourraient être définitivement privées d'enseignement secondaire. Ce n'est pas seulement une violence éducative. C'est une politique de décapitalisation humaine à l'échelle d'un pays entier, organisée contre une moitié de la population.

L'UNICEF en donne une traduction implacable : si les restrictions sur l'éducation des filles et l'emploi des femmes persistent, l'Afghanistan pourrait perdre d'ici 2030 plus de 25 000 professionnelles, dont environ 20 000 enseignantes et 5 400 agentes de santé. Dans le même temps, la part des femmes dans la fonction publique recule de 21 % à 17,7 % entre 2023 et 2025, tandis que l'exclusion scolaire des filles coûte déjà 84 millions de dollars par an en production économique perdue, soit environ 0,5 % du PIB. Le pouvoir taliban ne détruit pas seulement une liberté : il sabote la reproduction des capacités du pays.

Interdire l'éducation secondaire et supérieure aux filles, bloquer l'accès aux universités, effacer les auteures des programmes et des bibliothèques, ce n'est pas simplement priver une génération de diplômes ; c'est préparer sciemment un pays où aucune femme ne pourra demain prétendre à des fonctions qualifiées, ni contester le récit officiel du régime. Les Afghanes sont expulsées de l'avenir intellectuel de leur propre pays.

### **Le travail : fabriquer la dépendance matérielle**

Le travail suit le même schéma. Les interdictions faites aux femmes de travailler pour les ONG, les restrictions dans les institutions internationales, le harcèlement des commerçantes et des employées, le sabotage de la présence féminine dans la fonction publique ne visent pas seulement des revenus individuels. Elles visent la capacité des femmes à exister dans l'économie réelle autrement qu'à travers la médiation d'un mari, d'un frère ou d'un fils.

En retirant aux Afghanes leur salaire, leur bureau, leur atelier, le régime les enferme dans une dépendance matérielle intégrale, où la survie passe par l'acceptation des règles patriarcales les plus dures. La femme qui gagne sa vie devient une anomalie à corriger ; la femme sans ressources devient la norme d'un ordre où l'autorité masculine est la condition de tout accès au monde.

### **La santé : organiser une crise féminine anticipée**

Le secteur de la santé concentre la logique du système. **La session nationale de l'examen de sortie médicale, indispensable pour obtenir une licence de médecin ou de dentiste, s'est tenue pour la quatrième année consécutive sans candidates féminines**, tandis qu'environ 7 000 hommes ont pu s'y présenter. Autrement dit, des Afghanes ayant déjà accompli des années d'études médicales sont maintenues dans une impasse délibérée : assez formées pour mesurer ce qu'on leur refuse, mais empêchées d'accéder à la qualification qui leur permettrait d'exercer.

Cette exclusion ne relève pas d'une simple discrimination professionnelle ; elle prépare une crise sanitaire de genre. Dans plusieurs provinces, les femmes sont déjà empêchées d'être soignées par des médecins masculins. Sans nouvelles professionnelles formées, diplômées et autorisées à travailler, des pans entiers de la population féminine seront privés d'accès réel aux soins. Le pouvoir taliban produit donc à la fois la pénurie et l'interdiction : il bloque la formation des femmes, puis prétend administrer un système où leur absence devient mortelle.

Le rapport récent du rapporteur spécial de l'ONU sur l'Afghanistan, Richard Bennett, pousse cette logique jusqu'à son terme. Seules 4,1 millions des 15 millions de femmes afghanes disposent d'un accès fiable aux soins de santé, et l'interdiction faite aux femmes d'accéder aux instituts médicaux est jugée « complètement injustifiable ». Bennett avertit que la persistance des restrictions sur l'éducation et l'emploi des femmes dans le secteur de la santé pourrait aller jusqu'à relever d'un «

**féminicide** », parce qu'elle expose les Afghanes à des souffrances, maladies et décès évitables à grande échelle. Le mot est extrême ; il mesure une politique qui met méthodiquement des vies féminines en danger.

### **L'espace : des villes qui concentrent la vulnérabilité**

Le contrôle des femmes ne passe pas seulement par les institutions ; il passe aussi par l'espace. Les villes afghanes ne protègent plus les femmes, elles concentrent désormais leur vulnérabilité. Là où la ville aurait dû offrir l'anonymat, l'emploi, l'accès aux soins, à l'université, aux administrations et aux réseaux de solidarité, elle devient sous le pouvoir taliban un lieu de surveillance, d'humiliation et de filtrage. Plus la présence féminine est visible, plus elle devient exposée.

La rue, le campus, l'hôpital, le tribunal, le studio de télévision : chacun de ces lieux est transformé en point de contrôle. Une femme qui s'y rend n'y entre plus comme citoyenne, mais comme corps à vérifier, à corriger, à refouler ou à punir. Dans cette géographie nouvelle, l'espace urbain ne corrige pas l'ordre patriarcal ; il le rend opérationnel. Il concentre les guichets, les uniformes, les injonctions, les regards, les menaces. Il fait de la mobilité féminine non un droit banal, mais un risque.

L'assassinat de la Dr Badriya Jalali, le 28 avril à Kaboul, donne un visage à cette réalité. Elle a été tuée alors qu'elle se rendait au tribunal taliban pour faire valoir ses droits dans le cadre d'une procédure judiciaire. Ce meurtre ne vaut pas seulement comme fait divers tragique. Il dit quelque chose d'essentiel sur le régime : même dans les rares espaces que les femmes tentent encore d'occuper pour défendre leurs droits, elles restent exposées à la violence. La sécurité proclamée par le pouvoir taliban s'arrête précisément là où commence l'autonomie féminine.

### **La parole : exporter le silence des femmes**

Cette logique de dissuasion s'étend désormais jusqu'à la parole. Human Rights Watch a documenté comment le ministère taliban de la Promotion de la vertu et de la Prévention du vice impose ses directives aux médias afghans, y compris lorsqu'ils s'adressent à des Afghanes vivant hors du pays : les femmes doivent apparaître voilées à l'antenne, et certaines sont simplement écartées de l'écran. Une chercheuse afghane, autrice d'un rapport sur l'Afghanistan, s'est ainsi vu demander d'être remplacée par un collègue masculin pour commenter ses propres travaux.

Le régime ne se contente donc plus de censurer les femmes en Afghanistan ; il tente d'exporter leur silencement au-delà de ses frontières. Il cherche à maintenir sur les femmes afghanes, même en exil, une autorité de définition : qui parle, comment elle apparaît, à quelles conditions elle peut être entendue. Autrement dit, le pouvoir taliban ne supporte pas seulement la liberté des femmes ; il conteste leur droit à représenter l'Afghanistan, à décrire leur propre situation, à devenir les interprètes légitimes de la violence qu'elles subissent.

### **Les corps : la violence comme spectacle**

Le contrôle des corps complète le contrôle des voix. Les châtiments corporels publics, régulièrement documentés depuis 2021, y compris pour des « crimes moraux », rappellent que la violence n'est jamais loin derrière le dispositif réglementaire. La flagellation publique ordonnée au Badakhshan contre un homme et une femme condamnée à 39 coups de fouet chacun pour relations extraconjugales s'inscrit dans cette économie de terreur. Le message n'est pas seulement judiciaire ; il est spectaculaire. Il s'agit de montrer que toute transgression réelle ou supposée de l'ordre moral laissera sa trace sur les corps.

Le tribunal, l'hôpital, le studio et la place publique obéissent alors à la même logique : le régime fait de chaque scène sociale un théâtre disciplinaire. Il ne gouverne pas malgré la vulnérabilité des femmes, mais en la produisant. Il ne subit pas l'effondrement des protections ; il l'organise. Et il ne se contente pas de marginaliser les Afghanes ; il transforme cette marginalisation en instrument de régulation générale de la société. Une société qui accepte l'effacement des femmes acceptera plus facilement le reste : la censure, l'arbitraire, l'humiliation et la peur.

### **Nommer le système : l'« apartheid de genre »**

C'est pourquoi la notion d'« apartheid de genre » garde sa force analytique. Le terme ne sert pas ici à dramatiser artificiellement la situation, mais à nommer un système où la séparation, la subordination et l'exclusion des femmes sont instituées, administrées et reproduites à travers des règles, des pratiques et des violences coordonnées. Plusieurs documents de référence décrivent explicitement l'Afghanistan comme confronté à une crise des droits humains « sans précédent » sous un régime d'apartheid de genre, marqué par le démantèlement de l'état de droit, de l'espace civique et des libertés fondamentales.

L'erreur serait de traiter le dossier des femmes comme une rubrique sectorielle parmi d'autres. La politique taliban envers les Afghanes n'est pas un chapitre annexe de la crise afghane ; elle en est la matrice la plus claire. Elle révèle ce que le régime entend par ordre, morale, souveraineté et sécurité. Elle montre aussi pourquoi la question des femmes est inséparable de toutes les autres : de la crise sanitaire à l'effondrement éducatif, de la répression médiatique à l'isolement diplomatique, de la pauvreté à la justice internationale.

### **Ce que ce chapitre ouvre**

Ce premier chapitre pose le point de départ de tout le rapport : le pouvoir taliban a fait de l'effacement des femmes une technique de gouvernement. Non pas une dérive. Non pas un excès. Non pas une simple survivance patriarcale. Une technique centrale, méthodique, revendiquée, qui dit plus sur la nature du régime que tous ses discours sur la stabilité, la religion ou la sécurité.

Les chapitres qui suivent détaillent les mécanismes concrets de cette politique. Le chapitre 2 examine comment l'interdiction d'éducation, la destruction des filières de santé et la fermeture des emplois féminins cassent simultanément les trois piliers de l'autonomie – apprendre, soigner, travailler. Le chapitre 3 déplie la géographie de cette violence, en montrant comment les villes afghanes, loin d'être des refuges, deviennent des espaces saturés de contrôle où la mobilité féminine est une faute en soi.

Ce premier volet sur l'effacement des femmes n'est donc pas un thème parmi d'autres : c'est la grille de lecture à travers laquelle seront relus, dans les parties suivantes, le pouvoir taliban lui-même, la guerre lente avec le Pakistan, les expulsions de réfugiés, les résistances et les premiers pas de la justice internationale.

---

*À suivre...*

## CHAPITRE 2

# Santé, éducation, travail : les trois piliers brisés

*Ce chapitre montre comment le pouvoir taliban détruit simultanément l'école, la santé et le travail des femmes, en transformant ces trois domaines en instruments de contrôle. L'autonomie féminine n'est pas seulement entravée ; elle est méthodiquement démontée, jusqu'à rendre l'indépendance matérielle, le savoir et l'accès aux soins presque impossibles.*

### 1. Briser l'école : une génération amputée

L'interdiction de l'éducation secondaire et supérieure pour les filles ne se résume pas à un simple « retour en arrière » scolaire. Elle fabrique une génération amputée de l'essentiel : la capacité de comprendre le monde, de lire le droit, de manier les chiffres, de communiquer, de travailler autrement qu'au service d'autrui.

Depuis septembre 2021, plus d'un million de filles sont exclues du secondaire, et si les fermetures se prolongent jusqu'en 2030, près de quatre millions pourraient être définitivement privées d'enseignement secondaire. Une partie d'entre elles voit même disparaître les programmes élémentaires, les manuels écrits par des femmes, les cours où des Afghanes avaient trouvé une place comme enseignantes.

Ce verrouillage ne touche pas seulement les élèves ; il frappe aussi les enseignantes. Des dizaines de milliers de femmes qui portaient l'école afghane – dans les villes comme dans les campagnes – sont renvoyées chez elles, privées de revenu, de statut, de réseau social. Là où l'école était un lieu de socialisation, de circulation d'informations, de solidarité entre femmes, elle devient un espace masculin, ou un espace fermé. Le pouvoir taliban coupe délibérément les trajets quotidiens qui permettaient aux Afghanes de sortir de chez elles pour enseigner, apprendre, s'organiser.

### 2. Briser la santé : une crise annoncée

La santé est le deuxième pilier brisé. Le système afghan reposait largement, avant 2021, sur des professionnelles de santé : médecins, infirmières, sages-femmes, étudiantes en médecine. En excluant les femmes des examens nationaux, des instituts médicaux, des hôpitaux, le pouvoir taliban ne se contente pas d'appauvrir le secteur ; il en change la structure, au détriment direct des patientes.

Pour obtenir une licence, les jeunes médecins doivent passer un examen national de sortie. Depuis quatre ans, cet examen se tient sans candidates féminines, tandis que des milliers d'hommes y participent. Des Afghanes qui ont accompli plusieurs années d'études se retrouvent sans possibilité d'exercer légalement, ni de poursuivre leur formation. Elles deviennent des savoirs inutilisables, des compétences bloquées par décision politique.

Dans plusieurs provinces, les règles sociales interdisent déjà aux femmes d'être examinées par des médecins masculins. En tarissant le vivier de professionnelles, le régime ouvre une crise sanitaire anticipée : des villages, des villes entières où les femmes ne pourront plus être soignées, faute de soignantes autorisées. La pénurie ne sera pas un accident ; elle aura été produite, organisée, administrée.

L'analyse du rapporteur spécial de l'ONU sur l'Afghanistan, Richard Bennett, éclaire ce basculement. Seules 4,1 millions des 15 millions de femmes afghanes disposent aujourd'hui d'un accès fiable aux soins de santé. Les interdictions d'éducation médicale et d'emploi féminin dans la santé sont jugées « complètement injustifiables » et susceptibles, si elles se poursuivent, de relever du « féminicide » : une politique qui entraîne des souffrances, des maladies et des morts évitables à grande échelle, parce qu'elle cible structurellement les femmes.

### **3. Briser le travail : l'indépendance économique interdite**

Le troisième pilier est celui du travail. Le décret du 24 décembre 2022 interdisant aux femmes de travailler pour les ONG n'est pas une mesure marginale. Il frappe des milliers de salariées, mais aussi des centaines de milliers de bénéficiaires dont l'accès à l'aide dépendait de la possibilité pour des employées de venir jusqu'à elles, de les écouter, de les enregistrer, de distribuer des biens et des services.

En parallèle, les restrictions imposées dans les institutions internationales, l'administration, les médias, le secteur privé et la fonction publique repoussent les femmes vers la sphère domestique. La femme qui gagne un salaire, qui signe un contrat, qui se rend chaque jour à un bureau ou sur un lieu de travail devient une anomalie à corriger, une cible pour la police des mœurs, un sujet de menace pour les services de renseignement.

Cette destruction des emplois féminins ne réduit pas seulement le revenu des ménages ; elle efface la possibilité, pour des Afghanes, de disposer d'un argent qu'elles contrôlent, d'un espace de décision qui ne passe pas par l'autorisation d'un homme, d'un temps à elles. On ne mesure pas assez ce que signifie perdre un travail dans un régime où la mobilité féminine est déjà conditionnée à la présence d'un mahram, et où chaque sortie devient un acte surveillé : c'est la fermeture d'une fenêtre, et souvent la disparition d'une voix dans l'espace public.

### **4. Effets combinés : une autonomie démontée**

Pris séparément, ces trois piliers – école, santé, travail – sont déjà des domaines vitaux. Pris ensemble, ils composent le socle minimal de l'autonomie :

- apprendre pour comprendre le monde,
- se soigner pour rester en vie et en forme,
- travailler pour disposer de ressources matérielles.

Le pouvoir taliban ne se contente pas de les fragiliser. Il les met en crise simultanément, de manière coordonnée. La fille qui ne va pas à l'école ne deviendra ni enseignante ni médecin. La femme qui ne peut plus travailler dans une ONG ne pourra plus financer les études de ses enfants ni maintenir un réseau social autonome. La patiente qui ne trouve plus de soignante qualifiée verra sa santé dépendre de décisions prises loin d'elle, par des hommes, selon des normes qui la considèrent d'abord comme un corps à contrôler.

Cette coordination produit un effet de cliquet : chaque mesure rend plus difficile la marche arrière. Une fois les cohortes scolaires perdues, les promotions universitaires annulées, les promotions médicales interrompues, les emplois féminins supprimés, reconstruire l'autonomie prendra des années, même si un autre régime arrivait demain. Le pouvoir taliban construit ainsi une fragilité durable, qui survivra à sa propre chute.

## **5. Briser les réseaux de solidarité**

Un élément souvent oublié est l'effet de ces politiques sur les réseaux de solidarité féminins. L'école, l'hôpital, le bureau, le marché, les ONG, les associations – tous ces lieux étaient aussi des espaces de rencontre entre femmes, où circulaient des informations, des soutiens, des stratégies de défense. En effaçant les femmes de ces lieux, le régime ne ferme pas seulement des portes ; il détruit des tissages sociaux.

Les enseignantes ne se retrouvent plus en salle des professeurs. Les infirmières n'échangent plus en fin de garde. Les employées d'ONG ne se croisent plus sur les axes humanitaires. Les militantes ne se voient plus dans les salles de réunion. La femme isolée est plus facilement contrôlable ; le groupe de femmes organisées est plus difficile à intimider. En dispersant les réseaux, le pouvoir taliban affaiblit la capacité collective des Afghanes à résister, à documenter, à témoigner, à s'entraider.

## **6. Une société appauvrie, pas seulement les femmes**

Enfin, il est crucial de rappeler que ce démantèlement ne frappe pas seulement les femmes ; il appauvrit l'ensemble de la société. Un pays qui se prive délibérément de 20 000 enseignantes, de milliers de professionnelles de santé, de dizaines de milliers de salariées qualifiées, qui bloque l'éducation de millions de filles et qui empêche la moitié de sa population d'accéder à l'université compromet sa propre capacité à se relever, à se moderniser, à reconstruire des institutions.

Les enfants – garçons compris – perdent des enseignantes, des médecins, des voisines qui tenaient des commerces, des collègues qui portaient des projets, des voix qui demandaient des comptes. Les hommes perdent des partenaires, des collègues, des contre-pouvoirs, des sources de revenu. Les villages perdent des relais intelligents vers l'extérieur. Les villes perdent des forces de travail, des compétences, des idées.

Le prix de l'effacement des femmes ne se paie pas seulement en liberté, mais en intelligence collective et en résistance aux crises. Plus les piliers de l'autonomie féminine sont brisés, plus l'Afghanistan entier devient vulnérable aux chocs – politiques, économiques, climatiques, sanitaires.

### **Vers la géographie de la vulnérabilité**

Le chapitre 1 a montré comment le pouvoir taliban gouverne par l'effacement des femmes. Ce chapitre 2 détaille la mécanique précise par laquelle il brise les trois piliers de leur autonomie : l'école, la santé, le travail. Dans ces trois domaines, la politique ne se contente pas d'être injuste ; elle est structurelle. Elle vise à installer durablement un ordre où la moitié de la population dépend, pour sa survie, sa santé, son revenu et son savoir, des décisions d'une minorité masculine armée.

Le chapitre 3 prolongera ce mouvement en l'inscrivant dans une géographie concrète : celle des villes afghanes. Il montrera comment Kaboul, Hérat, Mazar, Jalalabad et d'autres centres urbains, loin d'être des refuges, sont devenus des lieux où la vulnérabilité des femmes est concentrée, organisée, surveillée – et comment cette géographie urbaine est indissociable de la crise des droits humains et de la recomposition du pouvoir taliban.

---

*À suivre...*

## CHAPITRE 3

# La ville contre les femmes

*Ce chapitre montre comment les villes afghanes, loin d'offrir refuge et opportunités, sont devenues sous le pouvoir taliban des espaces où la vulnérabilité des femmes est concentrée et organisée. Kaboul, Hérat, Mazar, Jalalabad et les autres centres urbains ne corrigent plus l'ordre patriarcal ; ils en sont les instruments les plus efficaces.*

### 1. De la ville-refuge à la ville-piège

Pendant des années, les villes afghanes ont été perçues comme des espaces possibles d'émancipation. Kaboul, Hérat, Mazar-i-Charif ou Jalalabad concentraient les universités, les hôpitaux, les ONG, les médias, les administrations, les marchés, les bibliothèques – autant de lieux où les femmes pouvaient étudier, travailler, se soigner, s'organiser, prendre la parole. L'urbanisation, même incomplète, portait l'espoir d'une correction de la violence rurale.

Sous le pouvoir taliban, ce mouvement s'est inversé. Les villes ne protègent plus les femmes, elles concentrent leur vulnérabilité. Elles rassemblent les forces de sécurité, les bureaux de la police des mœurs, les tribunaux, les médias sous contrôle, les bureaux administratifs où se décident les décrets qui les visent. Chaque déplacement urbain devient une traversée de zones de surveillance.

La densité urbaine joue alors contre elles. Plus il y a de checkpoints, de patrouilles, de caméras, de bureaux, plus il est difficile de se déplacer sans être vue, interrogée, corrigée. La ville, qui aurait pu être un espace de dispersion, devient un espace de focalisation : les femmes y sont plus visibles, donc plus exposées, donc plus contrôlées.

### 2. Kaboul : capitale d'ordres et de décrets

Kaboul concentre cette logique. C'est là que sont installés les ministères, les directions de la « Promotion de la vertu et de la Prévention du vice », les services de renseignement, les tribunaux qui appliquent les nouvelles normes, les médias les plus suivis. Chaque décret sur le hijab, la présence des femmes dans les lieux publics, leur participation aux médias, leur emploi dans les ONG, leur accès aux parcs ou aux bains, naît ou s'applique d'abord à Kaboul.

Les enquêtes des agences onusiennes montrent que l'application de ces règles y est devenue particulièrement stricte : le harcèlement dans les espaces publics, l'obligation de sortir avec un mahram, la peur d'être arrêtée ou humiliée en cas de « non-conformité » augmentent à chaque nouveau décret. Les femmes interrogées disent ne plus se sentir en sécurité en quittant leur domicile, même pour des besoins essentiels.

La capitale devient ainsi un laboratoire de contrôle : ce qui est testé à Kaboul – interdictions d'accès aux parcs, ségrégation dans les universités, filtrage à l'entrée des hôpitaux, directives aux médias – est ensuite exporté ailleurs. L'urbanité kabouli n'est pas un contre-modèle de la violence rurale ; elle est une usine à normes.

### **3. Hérat, Mazar, Jalalabad : villes sous surveillance**

Les autres grandes villes – Hérat à l'ouest, Mazar au nord, Jalalabad à l'est – reproduisent ce modèle à leur échelle. Elles concentrent les administrations provinciales, les structures de santé, les écoles, les marchés, les bases de taliban, les sièges des services de renseignement, les lieux de culte influents. Elles deviennent des points névralgiques où s'appliquent les règles de ségrégation et de contrôle.

Hérat a donné un exemple frappant avec l'application brutale des codes vestimentaires aux portes des hôpitaux : patientes refoulées, employées empêchées d'entrer, baisse sensible des admissions féminines. La ville n'est plus seulement le lieu où l'on accède aux soins spécialisés ; elle est devenue un filtre, un tri, une barrière supplémentaire pour les femmes, qui doivent franchir une succession de seuils (route, checkpoint, hôpital) pour espérer être soignées.

Mazar et Jalalabad, longtemps considérées comme des villes plus ouvertes, sont désormais prises dans le même étau. Les batailles pour leur contrôle, la présence accrue de forces taliban, la mise au pas des administrations et des médias locaux rendent la vie urbaine des femmes plus précaire, plus surveillée, plus incertaine.

### **4. Les trajets quotidiens comme lieux de danger**

La vulnérabilité urbaine ne se joue pas uniquement dans les institutions ; elle se joue dans les trajets quotidiens. Aller de chez soi à l'école, de chez soi au marché, de chez soi au bureau, de chez soi à l'hôpital, de chez soi au tribunal – chacune de ces trajectoires devient un risque calculé.

L'assassinat de la Dr Badriya Jalali à Kaboul, alors qu'elle se rendait au tribunal pour défendre ses droits, montre que le danger ne se situe pas seulement « au bout » du trajet, dans l'institution, mais sur la route elle-même. La ville est pleine de points de vulnérabilité : rues, carrefours, abords de bâtiments publics, zones mal éclairées, files d'attente, transports.

Sous le pouvoir taliban, chaque nouveau décret sur la mobilité féminine – obligation de mahram, interdiction de certains lieux, contrôles dans les autobus ou les taxis – ajoute un obstacle sur ces trajets. La femme qui sort ne se déplace plus dans un espace neutre ; elle parcourt un champ miné réglementaire, où l'erreur de tenue, de compagnie, de destination peut entraîner humiliation, arrestation, violences.

### **5. Espaces publics fermés, espaces privés saturés**

Un autre basculement urbain est la fermeture progressive des espaces publics qui étaient des lieux de présence féminine : parcs, jardins, centres culturels, cafés, salles

de sport, piscines, salons de beauté. Ces lieux ne sont pas seulement des « luxes » ; ils étaient des espaces où les femmes pouvaient exister pour elles-mêmes, se voir, se parler, respirer.

En les fermant ou en les soumettant à des règles qui rendent leur accès quasi impossible, le pouvoir taliban refoule les femmes dans la sphère privée. Mais cette sphère n'est pas neutre : dans un contexte où les normes patriarcales sont renforcées, où les hommes sont eux-mêmes sous pression, où l'économie s'effondre, l'espace domestique peut devenir un lieu de tension, d'isolement, d'invisibilité.

La ville afghane sous taliban est ainsi prise entre deux forces : un extérieur saturé de surveillance et de décrets, et un intérieur où s'accumulent les frustrations, la pauvreté, les violences. Les femmes ne peuvent plus investir l'extérieur ; elles sont enfermées dans un intérieur qui ne les protège pas.

## **6. Disparition des lieux de parole**

Les villes ont aussi perdu les lieux de parole féminine. Les salles de conférence, les studios de télévision, les radios locales, les salles de réunion d'ONG, les amphithéâtres universitaires, les assemblées professionnelles où les Afghanes pouvaient prendre le micro, présenter une étude, commenter une actualité, plaider une cause, se sont vidés de leurs voix féminines.

On le voit jusque dans les médias internationaux en langue pachtoune ou dari : des chercheuses, des militantes, des journalistes afghanes sont remplacées à l'antenne par des hommes, ou contraintes d'apparaître dans des conditions qui réduisent leur présence à une silhouette voilée, filtrée, encadrée. Les directives taliban sur le hijab, sur la présence des femmes à l'écran, sur les sujets qu'elles peuvent aborder, s'imposent à des studios situés dans des villes qui voudraient parfois résister, mais qui se savent surveillées.

La conséquence est double : les femmes afghanes perdent des tribunes, et les villes perdent des voix. La conversation publique se masculinise, se durcit, se ferme. Les problèmes qui affectent directement les femmes – accès aux soins, expulsions, violences, crises alimentaires, harcèlement – sont évoqués sans elles, ou contre elles.

## **7. La peur comme infrastructure urbaine**

Au fil des décrets, la peur devient une infrastructure invisible de la ville. Les femmes interrogées par les enquêtes des agences onusiennes décrivent une anxiété constante : chaque nouveau décret les vise, chaque nouvelle annonce peut signifier une interdiction supplémentaire, un risque accru d'être arrêtées, humiliées, punies.

Cette peur modifie les cartes mentales. Des rues sont évitées. Des marchés sont désertés. Des services sont utilisés moins souvent. Des hôpitaux sont fréquentés tardivement, ou plus du tout. Des bureaux ne sont plus atteints. Des amis ne sont plus vus. La ville se rétrécit. Ce qui était un espace large de possibilités devient un

réseau étroit de quelques trajets jugés « supportables », au prix d'un immense renoncement.

La peur n'est pas seulement un sentiment ; elle est un outil de gouvernement. Elle permet de contrôler des millions de femmes sans avoir à les arrêter toutes, sans avoir à les punir toutes. Il suffit que la menace soit crédible, répétée, visible sur quelques cas, pour que l'ensemble des femmes adapte son comportement. La ville devient ainsi le théâtre permanent de cette pédagogie de la peur.

## **8. Une géographie de la vulnérabilité**

Ce chapitre 3 ne décrit pas une abstraction ; il dessine une géographie. À Kaboul, Hérat, Mazar, Jalalabad, Kandahar, Zaranj, Kunduz et dans des dizaines d'autres centres urbains, les lieux de pouvoir, les structures de contrôle, les espaces publics fermés, les trajets dangereux, les maisons où s'entassaient des familles déplacées, les marchés où les prix explosent composent une carte de la vulnérabilité féminine.

Les villes afghanes ne sont plus les moteurs d'une démocratisation potentielle ; elles sont les nœuds visibles d'un régime de contrainte. Elles concentrent la violence symbolique et matérielle, elles rendent cette violence plus efficace, plus quotidienne, plus banale. Elles épuisent la capacité des femmes à résister, à se déplacer, à se rassembler, à parler.

## **Articuler villes, pouvoir et frontières**

Ce chapitre montre que la question des femmes ne peut être comprise sans une attention à l'espace urbain. La ville n'est pas seulement un décor ; elle est un instrument de pouvoir. Le régime taliban utilise les grandes villes pour expérimenter ses décrets, contrôler les déplacements, filtrer l'accès aux soins, verrouiller l'école, museler les médias, intimider les militantes.

Les chapitres suivants étendront cette lecture spatiale au-delà des centres urbains. Ils examineront comment le pouvoir taliban se recompose à partir de cette géographie – entre capitales provinciales, lignes de front, zones frontières avec le Pakistan, provinces rurales et axes humanitaires – et comment les villes jouent un rôle clé dans la crise des droits humains, tout autant que dans la guerre lente qui se déroule le long des frontières et des corridors commerciaux.

---

*À suivre...*

## CHAPITRE 4

# Le régime taliban au premier semestre 2026

*Ce chapitre décrit le régime taliban comme un système de pouvoir en recomposition constante : monopole politico-religieux, centralisation, appareils de coercition, vulnérabilités internes, prétentions à la légitimité. Il montre que le durcissement contre les femmes et les villes n'est pas une dérive, mais un outil au cœur de cette recomposition.*

### 1. De la conquête à la consolidation

Plus de quatre ans après la prise de Kaboul, le régime taliban n'est plus une force insurgée. C'est un pouvoir installé, qui administre de facto un pays de près de quarante millions d'habitants, signe des accords, contrôle les frontières, collecte des impôts, gère la monnaie, proclame des décrets, négocie avec des États et des organisations internationales.

Cette installation ne signifie pas stabilité. Elle désigne plutôt une phase de consolidation autoritaire : le régime travaille à éliminer les concurrents, à mettre au pas les élites récalcitrantes, à neutraliser les oppositions, à intégrer les anciens combattants dans des structures de contrôle. À mesure qu'il s'enracine, il durcit l'idéologie et l'appareil coercitif, tout en cherchant simultanément à obtenir une reconnaissance externe minimale.

L'Afghanistan devient ainsi un pays dirigé par un pouvoir hybride, à la fois mouvement insurrectionnel et gouvernement. Les anciennes figures de la guérilla tiennent des postes officiels, les commandants contrôlent des ministères, les réseaux de mosquées servent de relais aux décrets, les services de renseignement et les tribunaux appliquent des normes qui combinent la tradition et les instructions du chef suprême.

### 2. Monopole politico-religieux et exclusion des alternatives

Le régime taliban repose sur un monopole politico-religieux à plusieurs niveaux :

- Un chef suprême, Haibatullah Akhundzada, qui combine autorité religieuse et pouvoir politique ultime ;
- Des émirs et des responsables provinciaux qui contrôlent les territoires, les administrations, les forces de sécurité ;
- Des structures idéologiques (prédicateurs, conseils religieux, ministères chargés de la « vertu ») qui encadrent la vie sociale.

Les partis politiques sont bannis, les oppositions institutionnelles impossibles, les élections abolies. La scène politique est réduite à un espace où seules les voix taliban peuvent prétendre à la légitimité. Les anciens dirigeants républicains, les

responsables de partis, les figures de la société civile sont soit en exil, soit réduits au silence, soit intégrés dans des rapports de force où leur marge de manœuvre est minimale.

Ce monopole est renforcé par l'exclusion des alternatives religieuses. Les courants qui contesteraient la lecture taliban – islamistes d'autres traditions, réformistes, figures sufi critiques – sont marginalisés, surveillés, parfois menacés. En revendiquant une définition exclusive de l'islam afghan, le régime taliban enferme le pays dans une doctrine qui n'admet pas de contre-interprétation.

### 3. Centralisation et fractures internes

L'un des traits de cette phase 2026 est la tension entre centralisation et fractures internes. D'un côté, la direction taliban cherche à renforcer la verticalité du pouvoir : homogénéiser les décrets, imposer des lignes de conduite communes aux provinces, contrôler les budgets, discipliner les commandants locaux, encadrer les usages de la violence.

De l'autre, des lignes de fracture persistent :

- Entre les différentes composantes du mouvement (anciens combattants ruraux, figures de Doha, cadres administratifs) ;
- Entre les provinces plus urbanisées, où les contraintes sont plus visibles et contestées, et les zones rurales, où la légitimité du régime se négocie avec des réseaux tribaux, religieux et économiques ;
- Entre les taliban qui souhaitent une reconnaissance internationale, quitte à adoucir certains aspects du régime, et ceux qui considèrent toute concession comme une trahison.

Ces fractures n'annoncent pas nécessairement un effondrement immédiat, mais elles créent des vulnérabilités structurantes. Chaque débat interne sur les femmes, sur l'éducation, sur les médias, sur les relations avec le Pakistan ou avec les puissances régionales révèle que le régime doit sans cesse arbitrer entre sa base idéologique dure et ses besoins de survie politique.

### 4. L'appareil de coercition

Au cœur de cette recomposition se trouve l'appareil de coercition : forces de sécurité, services de renseignement, tribunaux, prisons, police des mœurs. Ces structures ne se contentent pas d'assurer l'« ordre public » ; elles ont pour mission de :

- Surveiller les oppositions réelles ou supposées,
- Punir les transgressions des normes sociales et religieuses,
- Contrôler les médias et les réseaux sociaux,
- Encadrer les ONG et les institutions internationales,

- faire de la violence un rappel constant des limites à ne pas franchir.

Les châtiments publics, les arrestations d'anciens militaires, les détentions de journalistes, les intimidations contre les défenseurs des droits humains ne sont pas des accidents ; ils sont le langage habituel de cet appareil. Le régime n'a pas besoin de massacres massifs et visibles pour maintenir la peur. Il lui suffit d'une violence régulière, ciblée, exemplaire, relayée par des rumeurs et des images, pour qui veut voir, afin d'entretenir une discipline généralisée.

## 5. La légitimité en quête de reconnaissance

Dans le même temps, le régime taliban cherche une légitimité externe minimale. Il ne fait pas seulement la guerre ; il négocie :

- Avec des États voisins (Pakistan, Iran, Chine, États d'Asie centrale, Turquie) pour des questions de sécurité, de réfugiés, de commerce, de mines ;
- Avec des acteurs internationaux (agences onusiennes, ONG, quelques capitales occidentales) pour obtenir une coopération humanitaire, des déblocages de fonds, des exceptions aux sanctions, des formes pratiques de reconnaissance.

Cette quête de légitimité se heurte à deux obstacles :

- Les violations massives des droits humains, en particulier l'apartheid de genre, qui rendent tout geste de reconnaissance politiquement coûteux pour les États ;
- La méfiance structurelle des taliban envers les institutions internationales, qu'ils perçoivent comme des instruments d'ingérence et de pression.

Le résultat est une position paradoxale : un régime qui veut les avantages d'une reconnaissance (fonds, investissements, allègement des sanctions) sans accepter les contraintes (respect minimal des droits humains, pluralisme, engagements vérifiables). Cette contradiction traverse les discours et les décisions.

## 6. La vulnérabilité réelle du pouvoir

Malgré la centralisation et la violence, le pouvoir taliban n'est pas invulnérable. Plusieurs facteurs fragilisent en profondeur le régime :

- Une économie effondrée, dépendante de l'aide, des transferts, des circuits informels, des revenus miniers et de quelques flux commerciaux ;
- Une crise humanitaire massive, qui oblige le régime à tolérer la présence d'acteurs qu'il méprise ou combat par ailleurs ;
- Une jeunesse frustrée, privée d'éducation, d'emploi, de perspectives, qui accumule un ressentiment silencieux ;
- Des minorités ciblées, qui gardent mémoire des violences passées et présentes ;

- Des anciens combattants et des cadres taliban eux-mêmes, qui peuvent être tentés de monnayer localement leur pouvoir.

À cela s'ajoutent les dynamiques régionales : les tensions avec le Pakistan, les attentes de la Chine, les rapports de force avec l'Iran, les positions des pays d'Asie centrale. Le régime se trouve pris dans un jeu de contraintes où sa survie dépend de son aptitude à négocier, à céder parfois, à durcir souvent, sans perdre ni sa base interne ni ses leviers extérieurs.

## **7. La place des femmes dans cette architecture**

Les trois premiers chapitres ont montré que l'effacement des femmes n'est pas un « détail » du régime, mais un centre névralgique. Dans ce chapitre 4, il apparaît clairement que la politique envers les femmes sert de test de loyauté interne et de marqueur de souveraineté externe :

- en interne, les décrets contre les femmes servent à rassurer la base dure du mouvement : le régime ne se « déradicalise » pas, il maintient un ordre moral strict ;
- en externe, la question des femmes devient un champ de confrontations avec le reste du monde : les taliban y voient le symbole de leur autonomie doctrinale, les États et les organisations y voient le symbole de l'inacceptable.

En d'autres termes, la place des femmes dans le système taliban est double : elles sont les premières victimes d'un ordre patriarcal militarisé, et elles sont aussi le terrain de jeu principal où le régime affirme sa puissance et teste sa capacité à résister aux pressions internationales.

## **Vers le chapitre 5 : vulnérabilités et résistances**

Ce chapitre 4 inscrit le régime taliban dans une trajectoire : de la conquête à la consolidation, de l'insurrection au pouvoir, de la centralisation au durcissement, de la quête de légitimité à l'isolement. Il montre que les politiques contre les femmes, les villes, les minorités, les oppositions ne sont pas des décisions isolées, mais les instruments d'un système qui cherche à se maintenir dans un environnement hostile.

Le chapitre 5 poursuivra ce mouvement en se concentrant sur les vulnérabilités et les résistances. Il examinera comment, malgré la peur et la coercition, des formes de contestation – armées, civiles, juridiques, médiatiques – subsistent, se réorganisent, se renforcent parfois, et comment le régime taliban dut sans cesse ajuster sa stratégie pour les contenir, sans pouvoir les faire disparaître entièrement.

---

*À suivre...*

## CHAPITRE 5

# Résister sous le pouvoir taliban

*Ce chapitre décrit les formes de résistance au pouvoir taliban depuis la prise de Kaboul : groupes armés, mobilisations civiles, travail des journalistes, défense des droits humains, initiatives juridiques internationales. Il montre que ces résistances ne renversent pas encore le régime, mais qu'elles en révèlent les vulnérabilités profondes.*

### 1. Une résistance fragmentée, mais persistante

Depuis août 2021, la chute de la République n'a pas signifié l'acceptation silencieuse du nouvel ordre. Des formes de résistance se sont maintenues et recomposées, chacune avec ses propres moyens, ses limites, ses contradictions :

- Des groupes armés qui refusent l'hégémonie taliban sur certaines régions ;
- Des réseaux civils qui documentent les abus, organisent des actions symboliques, maintiennent des solidarités ;
- Des journalistes et des chercheurs, en Afghanistan et en exil, qui produisent des récits concurrents ;
- Des organisations de droits humains qui élaborent des qualifications juridiques de la répression ;
- Des initiatives internationales qui cherchent à traduire les responsables taliban devant la justice.

Cette résistance est fragmentée, parfois divisée, mais elle persiste. Elle oblige le régime à consacrer des moyens significatifs au contrôle, à la répression, à la propagande. Elle empêche que le pouvoir taliban se transforme en normalité incontestée.

### 2. Les résistances armées : NRF, AFF et autres

Parmi les formes visibles de résistance, les groupes armés occupent une place particulière. Le Front national de résistance (NRF), l'Afghanistan Freedom Front (AFF) et d'autres structures ont mené des opérations dans plusieurs provinces – notamment dans les zones montagneuses du nord et du nord-est.

Ces groupes ne disposent pas de moyens comparables à ceux des taliban : leurs ressources sont limitées, leurs lignes de soutien complexes, leur unité politique fragile. Mais leur existence rappelle que le pays n'est pas entièrement pacifié. Des districts connaissent des affrontements, des embuscades, des opérations nocturnes, des campagnes de sabotage.

Pour le régime taliban, ces résistances armées ont une valeur symbolique disproportionnée : même lorsqu'elles ne menacent pas directement Kaboul, elles

mettent en cause la prétention de l'émirat à avoir « apporté la sécurité » et à avoir « terminé la guerre ». Elles rappellent aux populations que d'autres forces existent, d'autres narratifs sont possibles, que le pouvoir taliban reste un pouvoir imposé, non un consensus national.

### **3. Résistances civiles : femmes, minorités, communautés**

Au-delà des armes, une résistance civile plus diffuse s'est développée. Les femmes en sont souvent le centre, malgré les risques extrêmes. Des manifestations ont eu lieu dans plusieurs villes, parfois de quelques dizaines de personnes, parfois de plusieurs centaines, pour protester contre les interdictions d'école, de travail, de circulation.

Ces mobilisations sont fréquemment dispersées par la force, les participantes arrêtées, menacées, parfois torturées. Mais chaque manifestation laisse une trace : images circulant sur les réseaux sociaux, témoignages recueillis par des journalistes, rapports d'organisations de défense des droits humains. La résistance ne se mesure pas seulement en succès immédiats ; elle se mesure en mémoire accumulée, qui nourrit la perception du régime.

Les minorités – notamment la communauté hazara, chiite – ont aussi développé des formes de résistance, parfois en lien avec des réseaux transnationaux. Les attaques ciblées contre leurs quartiers, leurs écoles, leurs lieux de culte ont suscité des réponses sous forme de commémorations, de campagnes de sensibilisation, d'initiatives de solidarité. Là encore, la résistance ne renverse pas le régime, mais elle réaffirme une identité collective et un refus d'être réduit au silence.

### **4. Journalistes, chercheurs, documenter malgré la peur**

Les journalistes, blogueurs, chercheuses et chercheurs afghans jouent une autre forme de résistance : la documentation. Malgré la censure, les menaces, les arrestations, les fermetures de médias, des personnes continuent de :

- Recueillir des témoignages ;
- Publier des enquêtes ;
- Animer des émissions en exil ;
- Transmettre des informations aux organisations internationales.

Le régime le comprend bien et cible donc les journalistes : intimidations, détentions arbitraires, coups, fermetures de bureaux, contrôle des contenus. En attaquant ces acteurs, le pouvoir taliban cherche à briser la capacité de la société afghane à produire ses propres récits, à raconter ses propres souffrances, à archiver les abus.

Pourtant, des dénonciations continuent de sortir. Les médias en exil, les plateformes en ligne, les bulletins d'analystes, les rapports d'ONG s'appuient sur ce travail discret, souvent dangereux. La résistance informationnelle n'est pas spectaculaire,

mais elle est décisive : sans elle, la violence se dissoudrait plus facilement dans l'oubli et la propagande.

## 5. Défense des droits humains : rapporter, qualifier, alerter

Les organisations de droits humains – nationales et internationales – maintiennent une présence centrale dans cette résistance. Elles ne portent pas d'armes ; elles portent des qualifications : crimes de guerre, crimes contre l'humanité, persécution de genre, disparitions forcées, torture.

En documentant les assassinats d'anciens membres des forces de sécurité, les violences contre les femmes, les attaques contre les minorités, les expulsions forcées, elles produisent une langue juridique qui contredit la langue politique des taliban. Là où le régime parle de « moralité », « sécurité », « stabilité », ces organisations parlent de « violations », « responsabilité », « impunité ».

Elles jouent aussi un rôle d'alerte internationale : en rappelant régulièrement la situation afghane, elles empêchent que le dossier soit complètement relégué au second plan. Même si les réactions restent souvent limitées, l'existence de ces rapports crée une pression constante sur les États, les institutions, les entreprises qui négocient avec le régime.

## 6. Justice internationale : un horizon ouvert

Une dimension nouvelle de la résistance est juridico-internationale. Lorsque des organisations comme Amnesty International, Human Rights Watch, la Commission internationale de juristes ou des mécanismes onusiens qualifient les politiques contre les femmes de crime contre l'humanité, ou lorsqu'un procureur international requiert des mandats d'arrêt contre des dirigeants taliban, une porte s'ouvre.

Cette porte n'est pas celle d'un renversement immédiat. Mais elle change le statut du pouvoir taliban : de régime controversé, il devient régime potentiellement criminel, dont les dirigeants savent qu'ils peuvent un jour être poursuivis, arrêtés, jugés. Cela affecte leurs calculs, leurs déplacements, leurs alliances.

Pour les victimes, pour les résistants, pour les juristes, cet horizon de justice n'est pas une consolation abstraite. Il est une façon de dire : ce qui se passe en Afghanistan n'est pas seulement une affaire interne ; c'est une question qui engage le droit international, l'idée même de communauté politique mondiale.

## 7. Limites et contradictions de la résistance

Il serait trompeur de présenter la résistance comme un bloc uni, cohérent, efficace. Elle souffre de limites et de contradictions :

- Les groupes armés sont parfois divisés, dépendants de soutiens extérieurs, traversés de rivalités ;

- Les mouvements civils sont fragmentés, souvent isolés les uns des autres, sans plateforme commune ;
- La peur, la pauvreté, l'exil, l'épuisement affaiblissent les capacités de mobilisation ;
- Certains acteurs internationaux instrumentalisent la situation afghane à des fins de politique étrangère.

Le pouvoir taliban exploite ces faiblesses. Il joue les groupes les uns contre les autres, utilise les fissures pour renforcer son contrôle, prétend que toute opposition est manipulée par des forces extérieures. La résistance doit donc composer avec un terrain politiquement miné, où chaque initiative peut être récupérée, discréditée, infiltrée.

## **8. Ce que la résistance révèle du régime**

Malgré ces limites, la résistance révèle quelque chose d'essentiel : le régime taliban n'est pas un pouvoir stable, accepté, incontesté. Il doit consacrer des efforts constants à :

- Surveiller et réprimer ;
- Convaincre les siens que la ligne demeure dure ;
- Répondre aux critiques internes et externes ;
- Gérer les effets de ses propres décisions sur la population.

La présence de résistances armées, civiles, juridiques, médiatiques montre que la société afghane ne se laisse pas simplement absorber par l'ordre taliban. Elle est blessée, divisée, dispersée, mais elle reste capable de dire non, de témoigner, de se battre, de miser sur des horizons plus lointains que le calendrier du régime.

## **Vers le chapitre 6 : frontières et ordre régional**

Ce chapitre 5 a mis en lumière les résistances qui traversent l'Afghanistan sous le pouvoir taliban et les vulnérabilités qu'elles exposent. Il a montré que le régime doit se maintenir non seulement contre les anciennes forces républicaines, mais contre des voix nouvelles – femmes, minorités, journalistes, juristes – qui refusent l'apartheid de genre et la violence structurelle.

Le chapitre 6 déplacera le regard vers l'extérieur immédiat : les frontières et l'ordre régional. Il examinera comment la relation avec le Pakistan, les lignes de front transfrontalières, les tensions autour des réfugiés, les enjeux miniers et les jeux de puissances (Chine, Iran, pays d'Asie centrale, Turquie) recomposent le cadre dans lequel ces résistances doivent opérer, et comment le pouvoir taliban tente d'utiliser la carte régionale pour compenser ses fragilités internes.

---

*À suivre...*

## CHAPITRE 6

# Afghanistan-Pakistan : la frontière en feu

*Ce chapitre explore la relation entre le pouvoir taliban et le Pakistan à travers la frontière commune : affrontements, tirs transfrontaliers, lignes de tension autour du TTP, expulsions de réfugiés, enjeux sécuritaires. Il montre que cette frontière n'est pas seulement une ligne sur une carte, mais un champ de bataille politique, militaire et humanitaire.*

### 1. Une frontière qui n'a jamais été neutre

La frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan – la ligne Durand – n'a jamais été une simple ligne administrative. Elle concentre :

- Des questions historiques (statut contesté, mémoires coloniales, revendications afghanes et pakistanaises) ;
- Des questions ethniques (territoires pachtounes, réseaux tribaux et religieux de part et d'autre de la ligne) ;
- Des questions sécuritaires (groupes armés, trafics, bases arrière, refuges) ;
- Des questions humanitaires (déplacements de population, camps de réfugiés, retours forcés).

Sous le pouvoir taliban, cette frontière reste un lieu de friction constante. Le régime à Kaboul et l'État pakistanais y projettent leurs peurs, leurs ambitions et leurs contradictions. Les communautés locales, elles, continuent de vivre dans un espace où la politique se traduit en tirs, en expulsions, en blocages.

### 2. Pakistan : allié stratégique, voisin inquiet

Le Pakistan a longtemps été décrit comme un allié historique des taliban, notamment à travers certains services de renseignement et réseaux de soutien. Mais depuis 2021, la relation est devenue plus ambiguë :

- Le Pakistan craint la déstabilisation de ses propres régions frontalières, où des groupes comme le Tehreek-e Taliban Pakistan (TTP) utilisent l'Afghanistan comme espace de repli ;
- Il doit gérer une opinion publique et des institutions qui voient dans les taliban afghans à la fois des partenaires possibles et des sources d'insécurité ;
- Il est lui-même pris dans des crises politiques internes, des tensions économiques, des débats sur sa stratégie sécuritaire.

Pour le pouvoir taliban, la relation avec le Pakistan est vitale : elle concerne les flux commerciaux, les mouvements de personnes, les contacts diplomatiques, les équilibres militaires. Mais elle est aussi dangereuse : toute concession trop visible

envers Islamabad peut être perçue comme une trahison par la base taliban, tandis que tout affrontement ouvert affaiblit la position régionale du régime.

### 3. Affrontements et tirs transfrontaliers

Depuis la prise de Kaboul, la frontière a connu plusieurs affrontements armés. Des postes ont été attaqués, des tirs d'artillerie ont été échangés, des soldats ont été tués, des civils touchés. Dans certaines zones, les villages voient passer les projectiles et entendent les combats, parfois sans comprendre les motivations exactes.

Ces incidents ont plusieurs fonctions :

- Pour le Pakistan, ils servent parfois à envoyer des signaux au régime taliban sur la question du TTP, des sanctuaires, des obligations sécuritaires ;
- Pour le pouvoir taliban, ils servent à afficher une posture de souveraineté : montrer qu'il ne se laisse pas dicter sa conduite par un voisin puissant, qu'il défend l'intégrité territoriale afghane.

Mais au-delà de ces lectures, les affrontements rappellent surtout que la frontière est un espace militarisé, où les populations locales sont prises en étau. Chaque éclat d'obus, chaque tir sur un poste, chaque riposte renforce la perception d'une ligne où la sécurité est précaire, où les normes du droit international sont difficiles à faire respecter.

### 4. Le TTP et la question des sanctuaires

Un point de tension majeur est la présence du Tehreek-e Taliban Pakistan (TTP) et d'autres groupes armés qui utilisent l'Afghanistan comme zone de repli, de regroupement, de préparation. Le Pakistan accuse régulièrement le régime taliban de tolérer, voire de protéger ces groupes ; les taliban afghans, eux, oscillent entre dénégations, promesses vagues et gestion informelle de ces présences.

Cette situation crée un paradoxe :

- Le pouvoir taliban cherche à rester fidèle à une solidarité historique avec certains mouvements, tout en évitant de donner au Pakistan des raisons fortes d'intervenir ;
- Le Pakistan, de son côté, doit calibrer sa réponse : trop de pression peut fragiliser l'émirat au point de provoquer une nouvelle crise régionale, trop peu de pression laisse le TTP et d'autres groupes menacer directement ses territoires.

La frontière devient ainsi un théâtre de jeux d'ombres : présence de groupes armés, pressions diplomatiques, menaces d'opérations, accords informels, médiations ponctuelles.

### 5. Expulsions de réfugiés et retours forcés

Au-delà des dimensions militaires et sécuritaires, la relation Afghanistan-Pakistan se joue aussi sur les mouvements de réfugiés. Des millions d'Afghans ont vécu au Pakistan, parfois depuis des décennies, dans des camps, des quartiers périphériques, des villes. Les politiques d'expulsion, de régularisation, de pression administrative ont un impact direct sur des milliers de familles.

Les vagues de retours forcés depuis le Pakistan vers l'Afghanistan, qu'elles soient massives ou progressives, créent des drames humanitaires : personnes qui se retrouvent sans logement, sans emploi, dans des provinces en crise ; enfants qui doivent interrompre leur scolarité ; familles qui doivent traverser une frontière devenue plus dangereuse et moins accueillante.

Pour le régime taliban, ces retours sont ambigus :

- D'un côté, ils peuvent être présentés comme des « retours au pays », un signe de l'inévitable centralité de l'Afghanistan dans la vie de ces réfugiés ;
- De l'autre, ils augmentent la pression sociale et économique sur un pays déjà en crise, où l'emploi manque, où les services se dégradent, où la pauvreté est massive.

Le Pakistan, lui, utilise parfois ces expulsions comme instrument de pression : rappeler au régime taliban qu'il peut, par ses décisions, renvoyer des charges humanitaires et politiques vers l'Afghanistan.

## **6. Corridors commerciaux et enjeux miniers**

La frontière n'est pas seulement un lieu de conflit, elle est aussi un espace de circulation économique. Les corridors commerciaux, les routes, les postes frontaliers sont des points où transitent marchandises, carburants, denrées, matériaux. Les mines afghanes, les projets d'exploitation de ressources, les routes vers les ports pakistanais font partie des discussions entre les deux pays.

Le régime taliban espère tirer profit de cette position : offrir un accès à des ressources (minérales, agricoles) en échange de facilités commerciales, de reconnaissance, d'investissements. Le Pakistan, de son côté, voit dans ces corridors des opportunités, mais aussi des risques : renforcer l'économie afghane peut stabiliser le voisin, mais cela peut aussi renforcer un régime avec lequel il n'a pas une confiance totale.

Les blocages de postes, les changements de règles douanières, les tensions autour des routes illustrent ces ambivalences. La frontière est un levier économique autant qu'un levier sécuritaire.

## **7. Autres acteurs régionaux**

La relation Afghanistan-Pakistan ne se joue pas dans le vide. D'autres acteurs régionaux - Chine, Iran, pays d'Asie centrale, Turquie, Russie - observent et interviennent, directement ou indirectement.

- La Chine s'intéresse aux routes commerciales, aux ressources minérales, à la stabilité relative de ses projets dans la région.
- L'Iran surveille les mouvements de populations, les groupes armés, les enjeux religieux, les rapports de force sur ses propres frontières avec l'Afghanistan.
- Les pays d'Asie centrale réfléchissent en termes de sécurité et de corridors énergétiques.
- La Turquie se positionne parfois comme médiatrice ou partenaire.

Dans ce contexte, la frontière afghano-pakistanaise devient un nœud régional : ce qui s'y passe en termes de sécurité, de réfugiés, de commerce, de présence armée intéresse bien au-delà des deux pays. Le pouvoir taliban doit donc composer avec un environnement où chaque geste peut être interprété, amplifié, réutilisé par des acteurs extérieurs.

## **8. Frontière et droits humains**

Enfin, la frontière est un miroir de la crise des droits humains. Les expulsions, les retours forcés, les attaques à proximité de villages, les blocages d'aide, les fouilles, les contrôles renforcés affectent directement des populations déjà fragilisées par la crise interne afghane.

Les femmes et les enfants sont particulièrement exposés : dans les mouvements de réfugiés, dans les camps, dans les villages frontaliers, dans les files d'attente aux postes de passage. Les décisions prises à Kaboul et à Islamabad se traduisent en heures d'attente, en nuits à ciel ouvert, en privations, en violences.

La frontière est ainsi un lieu où se rencontrent toutes les dimensions de ce rapport : pouvoir taliban, résistances, crise des droits humains, rôle des voisins, enjeux internationaux.

## **Vers le chapitre 7 : réfugiés et exils**

Ce chapitre 6 a montré que la frontière Afghanistan-Pakistan est un espace de feu : affrontements, jeux d'ombres autour du TTP, expulsions de réfugiés, disputes sur les corridors commerciaux. Il a montré aussi que cette frontière n'est pas un simple arrière-plan, mais un élément structurant de la façon dont le pouvoir taliban se conçoit et se présente, et de la façon dont la région se recompose.

Le chapitre 7 poursuivra ce mouvement en se concentrant sur les réfugiés et exils afghans : les trajectoires individuelles et collectives vers le Pakistan, l'Iran, la Turquie et au-delà, les politiques d'accueil et d'expulsion, les vies dans les camps et les quartiers périphériques, les effets de ces exils sur la société afghane et sur la mémoire politique de la guerre et du régime taliban.

---

*À suivre...*



## CHAPITRE 7

# Réfugiés et exils afghans

*Ce chapitre raconte ce qui arrive aux Afghans qui n'ont plus d'autre choix que de partir : vers le Pakistan, l'Iran, la Turquie, l'Europe et au-delà. Il montre comment les politiques d'expulsion, de fermeture, de contrôle, combinées au pouvoir taliban, créent une géographie de l'exil où des millions de vies restent suspendues.*

### 1. Partir, revenir, repartir

L'Afghanistan est un pays d'exils répétés. Les familles qui prennent aujourd'hui la route vers le Pakistan, l'Iran ou la Turquie ne sont souvent pas à leur premier départ. Dans les campements de réfugiés, les quartiers périphériques des grandes villes, les villages frontaliers, on rencontre des hommes et des femmes qui ont déjà vécu, enfant, une première fuite, un retour, puis un nouveau départ.

Depuis la prise de Kaboul par le pouvoir taliban, les raisons de partir se sont recomposées :

- Peur de la répression pour les anciens membres des forces de sécurité, les fonctionnaires, les journalistes, les militants ;
- Impossibilité de vivre sous les décrets d'apartheid de genre pour les femmes et les filles ;
- Effondrement de l'économie, de l'emploi, des services publics ;
- Menaces ciblées contre les minorités et les communautés particulièrement exposées.

Partir n'est pas seulement une décision politique ; c'est une décision de survie. Mais cette décision se heurte à une réalité : les pays voisins ne sont plus dans la logique d'accueil de masse des années 1980 ou 1990. Ils sont eux-mêmes en crise, saturés, traversés de débats internes sur la présence prolongée de réfugiés afghans.

### 2. Pakistan : campements, retours forcés, vies en suspens

Le Pakistan reste, de loin, le pays qui a le plus accueilli d'Afghans sur la durée. Des campements comme ceux de Khyber Pakhtunkhwa ou du Baloutchistan, des quartiers de Karachi, de Quetta, de Peshawar, ont vu naître et grandir plusieurs générations d'exilés. Pour beaucoup, le Pakistan est à la fois un refuge précaire et un espace de non-droit.

Les politiques récentes de retours forcés ou de pressions administratives ont changé le paysage. En demandant à des centaines de milliers d'Afghans de quitter le territoire, en menant des rafles, en détruisant des habitations, en multipliant les contrôles de documents, les autorités pakistanaises ont transformé l'exil en course

contre la montre : trouver un nouveau pays, un visa, un moyen de rester, ou se résoudre au retour.

Les familles qui rentrent en Afghanistan se retrouvent dans des provinces où les infrastructures sont fragiles, où les emplois manquent, où la sécurité est relative. Elles arrivent parfois avec des enfants qui ne parlent pas bien le dari ou le pachtou, qui ont été scolarisés au Pakistan, qui ne connaissent pas le pays de leurs parents autrement que par des récits. Le retour n'est pas une réintégration ; c'est un nouveau déracinement.

### **3. Iran : travail, précarité, frontières**

L'Iran a lui aussi accueilli massivement des Afghans, souvent comme main-d'œuvre dans les secteurs du bâtiment, de l'agriculture, de l'industrie. La vie des réfugiés et migrants afghans y est marquée par la précarité : emplois informels, salaires bas, accès limité à la protection sociale, discriminations, risques de renvoi.

Les politiques iraniennes oscillent entre tolérance pragmatique (pour des besoins économiques) et durcissement (contrôles renforcés, renvois, pression sur les communautés). Pour les Afghans qui passent la frontière, le trajet est déjà dangereux : marche, passages clandestins, risques de violences, de traite, de mort.

Pour ceux qui restent, le quotidien est fait de double invisibilité : invisibles comme travailleurs sans droits, invisibles comme réfugiés dont la situation n'est ni pleinement reconnue ni complètement régularisée. Les femmes sont particulièrement exposées, entre travaux mal payés, dépendance à des réseaux masculins, impossibilité de faire valoir leurs droits, peur constante des contrôles.

### **4. Turquie : détour vers l'Europe, attente dans l'entre-deux**

La Turquie est devenue, au fil des années, un pays de transit et d'installation pour de nombreux Afghans. Istanbul, Ankara, Izmir, les villes frontalières, les routes vers la Grèce ou vers la Bulgarie dessinent une géographie de l'entre-deux : ni chez soi, ni encore « arrivé » en Europe.

Les Afghans qui s'y installent vivent souvent dans des conditions difficiles : logement précaire, travail informel, racisme, contrôles, incertitude sur les statuts. Certains tentent la traversée vers l'Europe, au prix de risques extrêmes : naufrages, refoulements, violences policières, enfermement dans des centres.

Pour les femmes et les enfants, cette situation est particulièrement dangereuse : exploitation, violences, dépendance à des réseaux qui promettent des passages et imposent des conditions, isolement. La Turquie devient ainsi un espace de pari : parier sur un passage réussi vers l'Europe, parier sur une vie possible sur place, parier sur un éventuel retour si tout échoue.

### **5. Europe et au-delà : asiles partiels, frontières fermées**

Une partie des Afghans parvient jusqu'en Europe, en Amérique du Nord, en Australie ou dans d'autres régions. Leurs trajectoires sont complexes : demandes d'asile, procédures longues, réponses parfois positives, parfois négatives, parfois suspendues. Certains obtiennent un statut, un logement, une scolarisation pour leurs enfants ; d'autres restent des années dans des camps, des centres, des hébergements d'urgence, des squats.

Les politiques européennes, elles aussi, sont traversées de contradictions : discours de compassion, programmes de réinstallation, mais aussi durcissement des frontières, resserrement des critères, débats politiques où l'Afghanistan disparaît souvent sous la catégorie générale des « migrants ».

Pour ceux qui obtiennent une forme d'installation, un autre exil commence : celui de la mémoire. Comment raconter à des sociétés éloignées ce qu'est le pouvoir taliban, ce que signifie l'apartheid de genre, ce que représente la guerre de vingt ans, ce que veut dire partir sans savoir si l'on reviendra un jour ? Comment continuer à être afghan tout en devenant d'un autre pays ? Comment soutenir ceux qui sont restés, ceux qui sont encore en transit ?

## **6. Exil et fracture sociale en Afghanistan**

L'exil ne concerne pas seulement ceux qui partent ; il concerne le pays qu'ils laissent derrière eux. L'Afghanistan se vide d'une partie de ses forces vives : enseignants, médecins, journalistes, militants, étudiants, artisans, cadres administratifs, artistes, qui auraient pu contribuer à reconstruire le pays.

Cette fuite produit une fracture sociale :

- Familles dont une partie est à Kaboul, une autre à Karachi, une autre à Téhéran, une autre à Istanbul, une autre à Berlin ;
- Villages où les jeunes ont disparu, ne laissant que des personnes âgées et des enfants ;
- Villes où les réseaux de solidarité se recomposent autour des absents, des transferts, des appels vidéo.

Le pouvoir taliban, lui, vit avec cette tension : un pays vidé de ceux qui contestent le plus le régime est plus facile à contrôler à court terme, mais plus difficile à gouverner à long terme. Les absences laissent des trous dans les services, dans les savoirs, dans les tissus sociaux. L'Afghanistan devient un pays où la moitié de la population est sous contrôle, et une partie significative de l'autre moitié est ailleurs.

## **7. Femmes en exil : liberté relative, contraintes persistantes**

Pour les femmes, l'exil a une double face. D'un côté, quitter l'Afghanistan peut signifier échapper à des décrets d'apartheid de genre : retrouver le droit d'aller à l'école, de travailler, de se déplacer, de parler en public, de s'habiller autrement, de

choisir. D'un autre côté, l'exil les place dans des contextes où elles restent exposées à la pauvreté, au racisme, à la précarité juridique, aux violences.

Beaucoup se retrouvent dans des camps, des quartiers périphériques, des emplois de service, des obligations familiales renforcées par la crise. Les libertés qu'elles gagnent dans certains domaines se paient par des sacrifices dans d'autres : charge mentale, travail non reconnu, culpabilité vis-à-vis de celles qui sont restées, fatigue.

Et pourtant, l'exil ouvre des possibilités : études, engagements, prises de parole, participation à des réseaux de diaspora, écriture, plaidoyer, soutien concret aux communautés restées au pays. Les femmes en exil deviennent souvent des porte-parole, des relais, des organisatrices. Elles jouent un rôle clé dans la production de récits sur le régime taliban, dans la défense des droits de ceux qui ne peuvent pas partir.

## **8. Exils et mémoire politique**

L'exil produit une mémoire politique spécifique. Les Afghans qui ont vécu la République, la guerre, la prise de Kaboul, la répression, la fuite, puis l'installation ailleurs portent une chronologie incarnée : ils peuvent raconter les années, les événements, les visages, les lieux.

Cette mémoire est précieuse, mais elle est aussi fragile. Sans travail de documentation, de transmission, d'écriture, de discussion, elle peut s'effacer ou se fragmenter. Le pouvoir taliban, lui, profite de cette dispersion pour produire sa propre version de l'histoire : il parle de « libération », de « fin de l'occupation », de « stabilité », de « moralité ».

Les exils sont donc aussi un enjeu de lutte pour la mémoire. Là où certains voudraient clore le dossier afghan, les réfugiés et exilés rappellent que le pays existe, que le régime taliban n'est pas une fatalité, que la guerre de vingt ans a des conséquences, que les politiques actuelles ont des visages et des noms.

## **Vers le chapitre 8 : humanitaire et crise sociale**

Ce chapitre 7 a suivi les Afghans hors du pays : vers le Pakistan, l'Iran, la Turquie, l'Europe et au-delà. Il a montré que l'exil est devenu un élément central de la crise afghane, autant que le pouvoir taliban lui-même. Il a aussi montré que l'exil produit des mémoires, des réseaux, des voix qui comptent pour l'avenir.

Le chapitre 8 reviendra à l'intérieur du pays, en se concentrant sur la crise humanitaire et sociale : pauvreté massive, insécurité alimentaire, effondrement des services, dépendance à l'aide, effets des décrets taliban sur les opérations humanitaires. Il montrera comment l'Afghanistan vit sous perfusion, et comment cette perfusion est elle-même fragilisée par le régime et par les choix de la communauté internationale.

---

*À suivre...*

## CHAPITRE 8

# Un pays sous perfusion : humanitaire et crise sociale

*Ce chapitre montre comment l'Afghanistan, sous le pouvoir taliban, vit sous perfusion humanitaire dans un contexte de pauvreté généralisée, d'effondrement des services et de restrictions contre les femmes. Il décrit une crise où l'aide est à la fois indispensable et entravée, et où la vie sociale se recompose autour de la survie plutôt que de la citoyenneté.*

### 1. Une économie brisée

Depuis la prise de Kaboul, l'économie afghane s'est effondrée. La perte des financements internationaux, les sanctions, le gel des avoirs, la fuite des compétences, la baisse drastique de l'investissement privé, la contraction du commerce, la fragilisation du système bancaire ont produit une crise profonde.

Dans la plupart des régions, les familles ont vu :

- Leurs revenus diminuer ou disparaître ;
- Leurs coûts de vie augmenter (prix des aliments, du carburant, des transports) ;
- Leurs emplois se raréfier, surtout pour les jeunes et pour les femmes ;
- Leurs possibilités de crédit se réduire à presque rien.

Le pouvoir taliban ne dispose pas des instruments d'une politique économique classique : il gouverne un pays où l'État est pauvre, où le secteur privé est fragile, où la corruption persiste, où les circuits informels – trafics, marchés noirs, réseaux de rente – occupent une place centrale. Dans ce contexte, l'aide humanitaire devient un pilier, mais un pilier insuffisant.

### 2. Une pauvreté massive

La crise économique se traduit en pauvreté massive. Une grande partie de la population vit au jour le jour, sans réserves, sans sécurité. Les familles réduisent les repas, vendent leurs biens, retirent les enfants de l'école pour les mettre au travail, renoncent aux soins faute de moyens.

Les femmes sont souvent les premières à absorber le choc : elles gèrent les stocks, la nourriture, les besoins des enfants, les négociations avec les voisins, tout en étant privées d'emploi formel. Les ménages dirigés par des femmes – veuves, épouses d'hommes disparus ou partis en exil – sont parmi les plus fragiles.

La pauvreté n'est pas seulement une question de chiffres ; elle est une expérience quotidienne faite de choix impossibles : acheter du pain ou des médicaments, payer

le transport jusqu'à l'hôpital ou garder l'argent pour la nourriture, envoyer un enfant à l'école ou le faire travailler. Ces arbitrages répétés épuisent les individus, érodent les solidarités, fragilisent la société.

### 3. L'aide comme perfusion

Dans ce contexte, l'aide humanitaire joue le rôle d'une perfusion : distributions alimentaires, transferts monétaires, programmes de nutrition, soutien aux cliniques, fournitures scolaires, appui aux projets agricoles. Sans cette aide, des millions d'Afghans tomberaient dans une crise encore plus dramatique.

Elle est néanmoins limitée :

- Les budgets internationaux ne sont pas infinis, et l'Afghanistan doit partager l'attention avec d'autres crises mondiales ;
- Les sanctions et les contraintes bancaires compliquent les transferts ;
- La méfiance envers le régime taliban réduit la volonté de certains donateurs.

L'aide ne remplace pas une politique sociale, elle la supplée. Elle permet d'éviter le pire, mais elle ne construit pas un avenir. Elle maintient des gens en vie dans des conditions minimales, sans garantir une sortie de la pauvreté.

### 4. Les décrets taliban contre les femmes et les ONG

Le pouvoir taliban affaiblit lui-même cette perfusion. Le décret interdisant aux femmes de travailler pour les ONG a eu un impact immédiat : dans plusieurs secteurs (santé, éducation, protection, distribution), la présence de femmes est indispensable pour atteindre des bénéficiaires féminines, pour mener des enquêtes, pour entrer dans des foyers.

En empêchant les employées afghanes de travailler, le régime :

- Prive des familles de revenus ;
- Réduit la capacité des ONG à atteindre les femmes et les enfants ;
- Oblige certaines organisations à suspendre ou à réduire leurs opérations ;
- Complique la logistique des programmes dans les zones rurales et urbaines.

L'aide devient alors conditionnelle : dépendante des décisions taliban, de leurs revirements, de leurs exceptions, des négociations locales. Chaque projet doit composer avec un environnement où les règles peuvent changer brusquement, où les autorisations peuvent être retirées, où les équipes peuvent être menacées.

### 5. Effondrement des services publics

Au-delà de l'aide, l'Afghanistan souffre d'un effondrement des services publics. Écoles, hôpitaux, administrations, infrastructures de base – routes, réseaux d'eau, systèmes électriques – fonctionnent souvent au ralenti, voire s'arrêtent.

Les enseignants ne sont pas toujours payés, ou le sont tardivement et mal. Les écoles manquent de matériel, de chauffage, de sécurité. Les hôpitaux voient leurs stocks de médicaments se réduire, leurs appareils tomber en panne, leurs personnels s'épuiser ou partir. Les administrations locales n'ont pas les moyens de réparer les routes, les ponts, les réseaux.

Le pouvoir taliban, en se concentrant sur le contrôle moral et religieux, administre un pays où l'État ne remplit plus ses fonctions sociales de base. La conséquence est une privatisation informelle de la survie : familles, clans, réseaux locaux, ONG deviennent les principaux acteurs de la protection, de l'éducation, de la santé.

## **6. Vies quotidiennes sous contrainte**

Dans les quartiers de Kaboul, dans les villages du nord, dans les provinces frontalières, la vie quotidienne se réorganise autour de la contrainte :

- Contraintes économiques : manque d'argent, hausse des prix, dettes ;
- Contraintes politiques : décrets, contrôles, menaces ;
- Contraintes sociales : normes renforcées, pression sur les femmes et les jeunes ;
- Contraintes géographiques : routes dangereuses, frontières difficiles à franchir, villes hostiles.

Les gens s'adaptent : combinent petits travaux, aides reçues, solidarités de voisinage, stratégies de contournement des décrets. Mais cette adaptation a un coût : fatigue, stress, épuisement des ressources, réduction des horizons.

Même ceux qui étaient relativement protégés sous la République – fonctionnaires, employés d'ONG, universitaires, commerçants – vivent désormais dans une incertitude profonde. Le pouvoir taliban ne leur offre pas de contrat clair ; il leur offre un ordre variable, dépendant des interprétations locales, des rapports de force, des rumeurs.

## **7. Crise sociale : famille, générations, minorités**

La crise humanitaire se double d'une crise sociale. Les familles sont mises à rude épreuve : tensions autour des ressources, désaccords sur l'exil, conflits sur l'éducation des enfants, violences domestiques. Les jeunes, privés de perspectives, oscillent entre résignation, colère, fuite.

Les minorités – religieuses, ethniques, linguistiques – se retrouvent souvent en première ligne. Elles subissent la pauvreté comme les autres, mais elles subissent en plus des discriminations, des attaques ciblées, des menaces. La crise sociale accentue les lignes de fracture : suspicion, repli, discours de haine.

Le pouvoir taliban, loin de chercher à apaiser ces tensions, les utilise parfois : désigner des boucs émissaires, laisser courir des rumeurs, encourager des discours

hostiles contre certains groupes. La société se fragmente. La solidarité nationale, déjà fragile, se délite.

## **8. Humanitaire, politique et responsabilité internationale**

La situation pose une question politique centrale : que signifie aider un pays gouverné par un régime qui viole massivement les droits humains ? Les organisations humanitaires, les agences, les États se débattent avec ce dilemme :

- Comment sauver des vies sans légitimer le régime ?
- Comment maintenir des programmes sans accepter des restrictions inacceptables ?
- Comment refuser certaines conditions sans abandonner des populations entières ?

La responsabilité internationale ne se limite pas à envoyer des fonds ou des vivres. Elle implique aussi des décisions sur les sanctions, sur les reconnaissances, sur les dialogues, sur les pressions. Chaque choix a des conséquences : sur les femmes qui ne travaillent plus, sur les enfants qui ne sont plus nourris, sur les familles qui ne reçoivent plus d'aide.

## **Vers le chapitre 9 : récit et justice**

Ce chapitre 8 a montré un pays sous perfusion, où la crise humanitaire et sociale se mêle aux décisions du pouvoir taliban et aux choix de la communauté internationale. Il a montré que la survie est devenue la principale occupation de millions d'Afghans, au détriment de l'éducation, de la participation, de la citoyenneté.

Le chapitre 9 déplacera le regard vers le récit et la justice : comment, dans ce contexte, se construit la bataille du récit (qui raconte l'Afghanistan, pour qui, avec quels mots) et la bataille de la justice (quels crimes sont nommés, lesquels sont poursuivis, par quels mécanismes). Il examinera la manière dont les voix afghanes, les organisations de droits humains, les institutions internationales et les États s'affrontent ou coopèrent pour définir ce qui se passe, ce qui doit être reconnu, ce qui doit être jugé.

---

*À suivre...*

## CHAPITRE 9

# Récit et justice : nommer le régime taliban

*Ce chapitre montre comment se construit, autour du régime taliban, une double bataille : celle du récit – qui raconte l’Afghanistan, avec quels mots, pour quels publics – et celle de la justice – qui qualifie les crimes, prépare des mandats d’arrêt et ouvre des perspectives de responsabilité internationale.*

### 1. Qui raconte l’Afghanistan ?

Depuis la prise de Kaboul, l’Afghanistan est devenu un objet de discours pour une multitude d’acteurs :

- Le pouvoir taliban lui-même, qui parle de « libération », de « fin de l’occupation », de « stabilité », de « moralité » ;
- Les Afghans restés au pays, qui racontent la peur, la pauvreté, l’effacement des femmes, la violence, les petites résistances ;
- Les exilés, qui parlent depuis le Pakistan, l’Iran, la Turquie, l’Europe, l’Amérique du Nord ;
- Les organisations internationales, qui produisent des rapports, des communiqués, des résolutions ;
- Les États, qui intègrent l’Afghanistan dans leurs discours de politique étrangère.

Ce chapitre part de cette multiplicité de voix. Il pose une question simple : quelle version finit par s’imposer dans le monde, et quelles conséquences cela a-t-il pour les Afghans eux-mêmes ?

Le régime taliban cherche à produire un récit qui le légitime : il insiste sur la sécurité, sur la fin de la guerre, sur l’ordre religieux. Il minimise la crise humanitaire, l’apartheid de genre, les violations des droits. Il présente les critiques comme des ingérences, des complots, des incompréhensions. Ce récit est relayé par des médias sous contrôle, par des prêches, par des communiqués.

Face à lui, des récits concurrents s’organisent : ceux des femmes, des journalistes, des militants, des organisations de droits humains, des chercheurs. Ils parlent d’un pays où l’abolition de l’école pour les filles, la destruction des emplois féminins, la répression des oppositions, la pauvreté et l’exil constituent une crise systémique.

### 2. La bataille des mots

Dans cette bataille, les mots comptent. Plusieurs termes ont émergé pour décrire le régime taliban :

- « Apartheid de genre », pour nommer un système où la séparation, l'exclusion et la subordination des femmes sont institutionnalisées ;
- « Crime contre l'humanité de persécution de genre », pour qualifier juridiquement les restrictions draconiennes contre les femmes et les filles ;
- « Féminicide » dans le sens d'une politique qui expose les femmes à des souffrances et à des morts évitables à grande échelle.

Chaque mot a une portée :

- « Apartheid de genre » renvoie à une mémoire historique (Afrique du Sud) et à l'idée d'un système codifié d'oppression ;
- « Crime contre l'humanité » renvoie au droit international et à des mécanismes de justice ;
- « Féminicide » renvoie à l'idée que l'attaque contre les femmes n'est pas marginale, mais constitutive.

Le régime taliban rejette ces termes. Il affirme qu'il respecte la « dignité » des femmes, qu'il leur accorde des « droits » dans le cadre de la charia telle qu'il la comprend. Il accuse ceux qui utilisent ces mots d'être soumis à des agendas étrangers.

Le chapitre montre que la bataille du vocabulaire n'est pas secondaire. Elle détermine ce que les États peuvent accepter, ce que les organisations peuvent dire, ce que les tribunaux peuvent juger.

### 3. Produire la preuve : rapports et enquêtes

Pour que ces mots aient une portée, ils doivent s'appuyer sur des preuves : témoignages, statistiques, enquêtes, archives. Les organisations de droits humains, les mécanismes onusiens, les chercheurs et les journalistes travaillent à produire cette matière.

Ils documentent :

- les interdictions d'école pour les filles, les fermetures d'universités ;
- les exclusions des femmes des examens médicaux, des professions de santé, des emplois d'ONG ;
- les cas d'arrestations, de tortures, de disparitions ;
- les assassinats d'anciens membres des forces de sécurité ;
- les attaques contre les minorités, les lieux de culte, les écoles ;
- les vagues d'expulsions et de retours forcés.

Ce chapitre insiste sur ce travail patient : sans lui, la violence resterait au niveau de récits individuels, difficilement mobilisables dans des arènes juridiques ou

politiques. Avec lui, elle devient dossiers, rapports, arguments qui peuvent être portés devant des instances internationales.

#### 4. Des crimes nommés

À partir de ces preuves, des qualifications juridiques ont été proposées et, parfois, retenues :

- **Crimes contre l'humanité de persécution de genre pour les politiques systématiques contre les femmes et les filles ;**
- **Crimes contre l'humanité pour les assassinats ciblés d'anciens militaires et fonctionnaires, les disparitions forcées, la torture ;**
- **Possibles crimes de guerre pour certaines attaques contre des civils, des lieux protégés, des minorités.**

Ce chapitre ne cherche pas à détailler tous les aspects techniques du droit, mais à montrer que le régime taliban est désormais décrit non seulement en termes politiques, mais en termes pénaux. Les dirigeants savent que leurs décisions peuvent les exposer à des mandats d'arrêt, à des poursuites, à des interdictions de voyage, à des sanctions ciblées.

La qualification en « crime contre l'humanité » change la position de l'Afghanistan dans le monde : elle fait de ce pays non seulement un théâtre de crise, mais un lieu où des violations majeures engagent la conscience et le droit internationaux.

Ce qui n'a pas empêché la Commission Européenne d'inviter une délégation taliban à Bruxelles, sous le prétexte d'organiser des retours d'exilés en Afghanistan, faisant fi du principe de non refoulement.

#### 5. Mandats d'arrêt et responsabilités individuelles

Un moment particulier dans cette évolution est la demande de mandats d'arrêt contre des dirigeants taliban par des acteurs de la justice internationale. Le chapitre décrit ce tournant : des noms précis – chef suprême, responsables de la justice et de la sécurité – sont associés à des décisions spécifiques, à des politiques documentées.

Pour les Afghans, ce geste a plusieurs significations :

- Il montre que le monde commence à personnaliser la responsabilité, à ne plus parler seulement d'« émirat taliban » de manière abstraite ;
- Il ouvre la possibilité, même lointaine, que des figures jusque-là intouchables puissent un jour être arrêtées ;
- Il donne un cadre à la colère et à la souffrance : elles peuvent être exprimées dans une forme juridique.

Pour le régime, ces mandats représentent un risque souvent sous-estimé dans le discours public, mais bien réel dans les calculs internes : voyager, rencontrer des

responsables étrangers, faire transiter des ressources, implique de penser aux risques d'arrestation.

## 6. Le rôle des voix afghanes

Le chapitre insiste sur un point : rien de tout cela n'est possible sans les voix afghanes. Les rapports, les mandats, les qualifications n'ont pas été produits dans le vide ; ils s'appuient sur des témoignages, des données, des analyses venues d'Afghanistan même ou de sa diaspora.

Des femmes, des journalistes, des militants, des avocats, des médecins, des enseignants ont pris des risques pour envoyer des informations, pour participer à des enquêtes, pour parler publiquement. Certains ont été arrêtés, torturés, exilés pour cela. Leur travail est au cœur de la bataille du récit et de la justice.

Ce chapitre leur donne une place explicite : non comme simples « sources », mais comme auteurs du récit afghan, co-créateurs des dossiers de justice, porteurs de la mémoire politique.

## 7. Limites et dangers de la justice internationale

Le chapitre n'idéalise pas la justice internationale. Il montre ses limites :

- Lenteur des procédures ;
- Dépendance à des décisions politiques d'États ;
- Risque de sélectivité (certains crimes jugés, d'autres ignorés) ;
- Possibilité que des mandats restent longtemps symboliques.

Il souligne aussi les dangers : un régime acculé sur le terrain de la justice peut choisir de se radicaliser encore, de restreindre plus ses contacts, de punir davantage ceux qui collaborent avec des mécanismes internationaux. La justice internationale peut améliorer la protection des victimes, mais elle peut aussi, à court terme, augmenter certains risques.

Le chapitre pose cette question : comment utiliser judicieusement les outils du droit international pour renforcer la protection des Afghans, et non pour les exposer davantage ?

## 8. Récit, justice, avenir

Enfin, ce chapitre relie récit et justice à la question de l'avenir. Nommer les crimes, écrire les rapports, demander des mandats, produire des récits alternatifs ne change pas immédiatement le régime, mais cela :

- Construit une mémoire structurée de ce qui se passe ;
- Empêche que la violence soit normalisée ou niée ;
- Prépare des dossiers pour le jour où des fenêtres de justice s'ouvriront ;

- Donne aux Afghans eux-mêmes un langage pour exprimer leur expérience.

Le pouvoir taliban peut tenter d'écrire l'histoire à sa manière ; il ne pourra pas effacer entièrement les récits et les dossiers qui ont été produits. Dans cette bataille, les Afghans ne sont pas seulement des objets ; ils sont des sujets, qui font de leur souffrance, de leur résistance et de leur travail de documentation un matériau pour l'avenir.

### **Tenir ensemble**

Ce chapitre 9 a montré que l'Afghanistan sous le pouvoir taliban est au centre d'une bataille du récit et de la justice. Il a montré que les mots – apartheid de genre, crime contre l'humanité, féminicide – sont le résultat d'un travail de documentation et de résistance, et qu'ils ouvrent des portes, même étroites, vers la responsabilité.

Les chapitres suivants poursuivront ce mouvement en tenant ensemble toutes les dimensions déjà abordées : femmes, villes, régime, frontières, réfugiés, humanitaire. Ils chercheront à montrer que ce rapport n'est pas seulement une chronique du premier semestre 2026, mais une contribution à cette bataille du récit, écrite du côté de ceux qui refusent l'ordre taliban et qui veulent que l'Afghanistan soit décrit, jugé, défendu à partir de la réalité de ses habitants, et non des besoins de la propagande.

---

*À suivre...*

## CHAPITRE 10

# Expulsions et retours forcés : un pays renvoyé à lui-même

*Ce chapitre examine les politiques d'expulsion et de retours forcés d'Afghans depuis les pays voisins et au-delà. Il montre comment ces décisions transforment l'Afghanistan en pays de réceptacle, obligé d'absorber des centaines de milliers de personnes supplémentaires dans un contexte de crise, et comment elles deviennent un instrument de pression politique autant qu'un drame humain.*

## 1. Quand l'exil se retourne

Les chapitres précédents ont montré l'Afghanistan comme un pays de départ. Ce chapitre le montre comme pays de retour forcé. Les Afghans qui ont vécu des années, parfois des décennies, au Pakistan, en Iran, en Turquie ou ailleurs se voient intimer l'ordre de rentrer ou de partir pour un autre pays.

Les expulsions ne sont pas des faits isolés. Elles s'inscrivent dans des campagnes :

- Annonces publiques de dates limites pour quitter le territoire ;
- Contrôles accrus dans les quartiers où vivent des Afghans ;
- Destructures de maisons et de campements ;
- Arrestations et détentions avant renvoi.

Ce basculement – de l'exil vers le retour imposé – change le statut de centaines de milliers de personnes : d'« étrangers tolérés », elles deviennent des personnes en trop, qu'il faut enlever des statistiques nationales.

## 2. Retours vers un pays en crise

Rentrer en Afghanistan, dans ces conditions, signifie revenir dans un pays :

- où l'économie est effondrée ;
- où l'aide humanitaire est insuffisante et entravée ;
- où les femmes sont soumises à un régime d'apartheid de genre ;
- où les anciens réfugiés ne retrouvent pas un État capable de les accueillir.

Les familles expulsées arrivent souvent avec peu de biens, parfois seulement ce qu'elles peuvent porter. Elles doivent trouver un logement, un emploi, un accès à l'eau, à la nourriture, aux services, dans des provinces déjà en difficulté. Les enfants doivent être inscrits dans des écoles qui manquent de places, de matériel, de stabilité.

Le pouvoir taliban peut présenter ces retours comme des « retours au pays » – comme si l’exil n’avait été qu’une parenthèse. Mais, dans la réalité, ces retours ressemblent à des déversements : des foules de personnes renvoyées dans un pays qui n’a pas prévu ni organisé leur réintégration.

### 3. Pression démographique et sociale

Les expulsions et retours forcés augmentent la pression démographique et sociale sur l’Afghanistan. Des villes frontalières, des districts ruraux, des quartiers périphériques voient leur population augmenter brutalement, sans que les infrastructures suivent : pas de nouveaux puits, pas de nouvelles écoles, pas de nouvelles cliniques, pas de routes élargies.

Les tensions apparaissent vite :

- Rivalités pour l’accès aux terres, aux emplois, aux aides ;
- Ressentiments entre « revenants » et « restés », chacun estimant que l’autre bénéficie d’une forme de privilège ;
- Difficultés pour les autorités locales, qui doivent arbitrer avec des moyens très limités.

Le régime taliban, qui ne dispose ni d’un ministère des affaires sociales digne de ce nom ni de politiques robustes de réintégration, laisse souvent les communautés locales gérer seules ces défis. Les réseaux de solidarité traditionnels prennent le relais, mais ils ne peuvent pas tout.

### 4. Expulsions comme instrument de pression

Pour certains États, les expulsions d’Afghans sont aussi un instrument de pression sur le régime taliban. En renvoyant des masses de personnes vers l’Afghanistan, ils :

- Rappellent au pouvoir taliban qu’il ne peut pas se contenter de gérer ses frontières et ses décrets ;
- Montrent que ses décisions internes ont des effets sur leurs propres sociétés ;
- Cherchent parfois à obtenir des concessions sur des questions de sécurité ou de coopération.

Le régime taliban, lui, peut répondre par des discours de dénonciation, des appels à la solidarité internationale, des promesses de prise en charge. Mais sur le terrain, ce sont les familles, les villages, les ONG, les autorités locales qui portent le poids de ces jeux politiques.

#### **ENCADRÉ — UNE DÉLÉGATION TALIBAN À BRUXELLES (JUN 2026)**

23 juin 2026 : une délégation taliban de cinq personnes, conduite par le porte-parole du ministère des Affaires étrangères Abdul Qahar Balkhi, est reçue à Bruxelles – première visite du genre depuis 2021.

Réunion « technique » co-présidée par la Suède, avec la Commission européenne et 15 États membres, tenue hors des bâtiments officiels faute de reconnaissance du régime. Objet : le retour et la réadmission des Afghans sans droit de séjour dans l'Union, en particulier ceux ayant commis des crimes ou jugés comme une menace. Visas à validité territoriale limitée, 24 heures en Belgique, sans accès à l'espace Schengen. Le Parlement européen avait, dans une résolution non contraignante, déploré l'invitation et réaffirmé la non-reconnaissance ; des ONG et Malala Yousafzai ont dénoncé un risque de légitimation.

## 5. La vulnérabilité des femmes et des enfants dans les retours

Dans ces mouvements de retour, les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables. Ils subissent :

- La fatigue des trajets ;
- Les risques d'abus, de violences, de traite ;
- L'incertitude sur le lieu où ils vont vivre ;
- La nécessité de s'adapter à des normes plus strictes que dans le pays d'exil.

Une femme qui avait réussi, au Pakistan ou en Iran, à travailler, à envoyer ses enfants à l'école, à accéder à des soins, peut se retrouver, de retour en Afghanistan, sans emploi, sans école pour ses filles, sans accès à la santé dans des conditions acceptables. Le retour est alors une régression brutale.

Les enfants, eux, doivent changer de langue, de curriculum scolaire, de réseaux d'amis. Certains n'ont jamais connu l'Afghanistan, sinon par les récits maternels. Ils se retrouvent dans un pays dont ils ne maîtrisent ni les codes, ni les dangers, ni les espoirs.

## 6. Retours forcés et justice

Ce chapitre pose une question difficile : quelles responsabilités juridiques pour les expulsions de masse vers un pays en crise ? Les politiques d'expulsion ne relèvent pas directement du pouvoir taliban ; elles relèvent des États qui renvoient des Afghans chez eux. Mais elles s'inscrivent dans une situation où le pays de retour n'offre pas de garanties minimales.

Certaines voix plaident pour :

- Une reconnaissance de la vulnérabilité spécifique des Afghans, tant que le régime taliban impose un apartheid de genre et une répression politique ;
- Des moratoires sur les expulsions vers certaines provinces particulièrement dangereuses ;
- Des mécanismes de protection renforcée pour les femmes, les minorités, les anciens membres des forces de sécurité.

Le régime taliban, lui, cherche parfois à utiliser ces débats pour se présenter comme victime de décisions injustes, tout en refusant de changer ses politiques internes qui rendent ces retours problématiques.

## **7. Vivre dans l'entre-deux : ni ici, ni là-bas**

Une conséquence majeure de ces mouvements est la création d'une condition d'entre-deux : des Afghans vivent psychologiquement et socialement « entre » pays d'exil et pays de retour, sans se sentir pleinement chez eux ni dans l'un ni dans l'autre.

Ils gardent des liens avec les pays qu'ils ont quittés (souvenirs, familles, dettes, dossiers administratifs), tout en essayant de se réinstaller en Afghanistan. Ils pensent parfois à repartir, s'ils en ont les moyens, ou à envoyer au moins un enfant ailleurs. L'idée d'une « installation stable » disparaît. La vie devient un jeu de recalcul permanent.

Cette condition d'entre-deux fragilise la cohésion sociale : elle crée des communautés qui se vivent comme provisoires, qui investissent moins dans les infrastructures, dans les écoles, dans les réseaux locaux. Elle entretient l'idée que l'avenir se jouera peut-être ailleurs, et non dans le pays même.

## **8. Expulsions, retours et récit national**

Enfin, ce chapitre relie ces expulsions et retours forcés au récit national afghan. Comment raconter un pays dont une partie de la population est constamment en mouvement, renvoyée, déracinée, relocalisée ? Comment construire une mémoire commune quand tant de trajectoires sont brisées, interrompues, dispersées ?

Le pouvoir taliban propose une version simplifiée : les retours sont des « retours au pays », signe que l'Afghanistan reste le centre de gravité. Mais cette version ignore le coût humain, les conditions, les raisons de ces retours.

Pour les Afghans eux-mêmes, le récit ne peut pas faire l'économie de ces exils à répétition. Il doit intégrer la vérité de ces familles renvoyées dans un pays en crise, d'un pays qui n'a pas choisi de recevoir ces retours, mais qui doit vivre avec. Il doit tenir ensemble ce qui se passe à Kaboul, dans les villages, aux frontières, dans les camps au Pakistan, dans les quartiers d'Iran, dans les villes de Turquie.

## **Vers le chapitre 11 : pauvreté et faim**

Ce chapitre 10 a montré que les expulsions et retours forcés ne sont pas seulement des événements administratifs, mais des drames humains et des instruments de pression politique. Il a montré que l'Afghanistan est devenu, sous le pouvoir taliban, un pays renvoyé à lui-même avec des charges supplémentaires qu'il ne peut pas absorber.

Le chapitre 11 poursuivra ce mouvement en se concentrant sur pauvreté et faim : la manière dont la crise économique, l'effondrement des services, les retours de

réfugiés et les décisions taliban se conjuguent pour produire une insécurité alimentaire massive, et comment les familles afghanes vivent avec l'idée qu'une partie de leurs jours se jouent désormais entre le manque et l'aide.

---

*À suivre...*

## CHAPITRE 11

# Pauvreté, faim et survie quotidienne

*Ce chapitre décrit l'Afghanistan comme un pays où la pauvreté et la faim ne sont plus des accidents, mais des conditions massives de vie. Il montre comment la crise économique, les décisions du pouvoir taliban, les retours forcés et la fragilisation de l'aide humanitaire se traduisent par une insécurité alimentaire chronique et par des arbitrages de survie que des millions de familles doivent faire chaque jour.*

## 1. Quand la pauvreté devient la norme

Dans de nombreuses régions d'Afghanistan, la pauvreté n'est plus un état marginal ; elle est devenue la norme. Les ménages qui disposaient auparavant d'un revenu régulier – salariés de l'administration, employés d'ONG, fonctionnaires, commerçants, artisans – ont vu leurs ressources :

- Diminuer fortement ;
- Devenir irrégulières ;
- Se fragmenter en petits travaux ponctuels, souvent mal payés.

Les ménages qui étaient déjà pauvres sont passés dans une autre catégorie : celle de la précarité extrême. La vente des biens – animaux, outils, bijoux, meubles – est devenue monnaie courante. Des familles n'ont plus de réserve. Un choc – maladie, décès, incident, hausse des prix – suffit à les faire basculer.

Le pouvoir taliban n'a ni la capacité ni la volonté d'organiser une redistribution significative. Il n'existe pas de véritables filets de sécurité publics. Ce sont les réseaux familiaux, les solidarités locales, les ONG et l'aide internationale qui tentent de combler ce vide, mais ils ne peuvent pas atteindre tout le monde.

## 2. Insécurité alimentaire : manger moins, manger mal

La pauvreté se traduit rapidement en insécurité alimentaire. Les familles réduisent :

- Le nombre de repas par jour (passer de trois à deux, puis parfois à un) ;
- La qualité des aliments (moins de protéines, moins de légumes, moins de variété) ;
- La quantité servie aux adultes pour préserver un minimum pour les enfants.

Dans certains villages et quartiers, les enfants grandissent avec une alimentation insuffisante. Les effets ne sont pas seulement immédiats (fatigue, difficultés de concentration, maladies) ; ils sont de long terme : retard de croissance, vulnérabilité accrue aux infections, séquelles physiques.

La faim est rarement spectaculaire. Elle se voit peu dans les images. Elle prend la forme de corps amaigris, de visages fatigués, de voix faibles, de décisions silencieuses : sauter un repas, servir moins de pain, renoncer à acheter du lait. Elle devient une habitude contrainte, intégrée dans la routine quotidienne.

### 3. Pauvreté, école et travail des enfants

La crise économique et l'insécurité alimentaire ont des effets directs sur l'école et sur le travail des enfants. Quand une famille ne parvient plus à nourrir tout le monde, envoyer un enfant à l'école peut être perçu comme un luxe. Les coûts – tenue, fournitures, transport, temps – deviennent trop lourds.

Beaucoup d'enfants, surtout les garçons, mais aussi des filles dans certaines régions, sont alors envoyés travailler :

- Dans les champs ;
- Sur les marchés ;
- Dans des ateliers ;
- Dans des activités informelles (vente de petits objets, collecte, services).

Ce travail des enfants est rarement protégé ; il se fait dans des conditions dangereuses, sans horaires fixes, sans contrat, sans sécurité. L'enfant devient un agent de survie pour la famille. Sa santé, son avenir, son éducation sont sacrifiés à court terme pour préserver le présent.

Pour les filles, la situation est encore plus dure : non seulement elles sont privées d'école par les décrets taliban, mais elles peuvent être mises au travail domestique intensif, dans des tâches qui ne sont pas rémunérées mais qui épuisent leur corps et limitent leur horizon.

### 4. Endettement et cercle vicieux

La pauvreté et la faim plongent les familles dans un endettement difficile à briser. Pour acheter de la nourriture, des médicaments, pour payer un transport, pour faire face à un coût inattendu, les ménages empruntent :

- à des voisins ;
- à des membres de la famille ;
- à des prêteurs informels.

Ces dettes ne sont pas toujours formalisées, mais elles existent, et elles pèsent. Elles obligent les familles à :

- vendre plus de biens ;
- accepter des conditions injustes ;
- réduire encore la marge disponible pour les dépenses essentielles.

L'endettement crée un cercle vicieux : plus on emprunte pour survivre, plus la survie devient difficile. Les marges de choix se réduisent, les possibilités de résilience s'amenuisent.

## **5. Femmes et survie : charge invisible**

Les femmes sont au centre de cette gestion de la survie. Elles décident des menus, des quantités, des répartitions des repas, des priorités d'achat, des stratégies de recours à l'aide. Elles tiennent la maison, négocient parfois avec les ONG, avec les voisins, avec des membres de la famille.

Cette charge est souvent invisible aux yeux des autorités. Elle se joue dans les maisons, dans les ruelles, dans les marchés, dans les files d'attente. Les femmes prennent sur elles la responsabilité de maintenir en vie des familles dans un contexte où leurs droits sont niés, leurs emplois supprimés, leur mobilité restreinte.

Cette contradiction – être en première ligne de la survie tout en étant considérée comme secondaire par le régime – est l'un des traits les plus violents de la crise sociale. Elle épuise les corps, les esprits, les liens.

## **6. Aide alimentaire et limites**

L'aide alimentaire – distributions de farine, d'huile, de légumineuses, de produits de base – joue un rôle vital. Sans elle, certaines régions basculeraient rapidement dans une famine ouverte. Mais elle a des limites :

- elle n'atteint pas toutes les zones ;
- elle dépend de financements et de décisions politiques extérieures ;
- elle est parfois entravée par des décrets et des contrôles taliban ;
- elle peut créer des dépendances difficiles à gérer.

Les distributions peuvent être sources de tensions : qui reçoit, qui ne reçoit pas, selon quels critères, dans quelles quantités, à quels intervalles. Les files d'attente sont longues, épuisantes. Les programmes doivent parfois prioriser certaines catégories (femmes seules, familles nombreuses, personnes handicapées), ce qui crée des ressentiments.

L'aide alimentaire ne peut pas remplacer une politique agricole, une politique sociale, une politique d'emploi. Elle peut éviter des morts, mais elle ne peut pas transformer une économie.

## **7. Pauvreté, faim et dignité**

Au-delà des chiffres, la crise de pauvreté et de faim touche la dignité des personnes. Ne plus pouvoir nourrir ses enfants, ne plus pouvoir payer un médicament, ne plus pouvoir offrir un minimum de confort, ne plus pouvoir offrir un avenir, est une expérience profondément humiliante.

Beaucoup de parents, de grands-parents, de responsables de famille vivent cette crise comme un échec personnel, alors qu'elle est le résultat de décisions politiques, de choix internationaux, de structures économiques. Ce malentendu ajoute une couche de souffrance : on se blâme pour ce qui dépasse largement ses propres capacités.

La dignité est aussi atteinte par la nécessité de se mettre en position de demande permanente : demander de l'aide, demander un report de paiement, demander une faveur, demander un colis alimentaire. Cette dépendance contrainte peut créer des rapports de domination et de peur dans des communautés qui avaient d'autres formes de solidarité.

## **8. Pauvreté, faim et avenir politique**

Enfin, ce chapitre relie cette crise de pauvreté et de faim à l'avenir politique de l'Afghanistan. Un pays où des millions de personnes vivent dans une insécurité alimentaire chronique est un pays :

- plus vulnérable aux manipulations ;
- plus susceptible d'accepter des arrangements injustes ;
- moins capable de se mobiliser pour des causes collectives ;
- plus exposé à des formes extrêmes de violence.

Le pouvoir taliban peut se maintenir sur cette base : une population épuisée, occupée par la survie, divisée par les ressources, dépourvue de temps et d'énergie pour l'organisation politique. Mais cette base est fragile : elle peut basculer en colère, en chaos, en désespoir.

Pour ceux qui pensent l'avenir, la question est donc : comment reconstruire des capacités de vie, des marges de sécurité, des systèmes de protection, des revenus, des services, dans un contexte où le régime est hostile aux droits, où l'aide est fragile, où la pauvreté est massive ?

## **Vers les chapitres suivants**

Ce chapitre 11 a montré que la pauvreté et la faim ne sont pas des dimensions secondaires de la crise afghane, mais des éléments centraux, qui structurent la vie quotidienne, la capacité de résistance, la relation au pouvoir taliban et au reste du monde. Il a montré que la survie est devenue un travail à temps plein, porté en grande partie par les femmes, et que cette survie se joue dans des conditions indignes.

Les chapitres suivants continueront de tenir ensemble les différents fils du rapport : l'effacement des femmes, la géographie urbaine, le régime taliban, les frontières, les réfugiés, l'aide, le récit et la justice. Ils chercheront à offrir une image complète du premier semestre 2026, non pas pour accabler, mais pour documenter avec précision ce qui se passe, afin que les décisions futures – politiques, juridiques,

humanitaires - puissent être prises avec une compréhension réelle des coûts humains.

---

*À suivre...*

## CHAPITRE 12

# Effondrement social : familles, communautés, générations

---

*Ce chapitre décrit comment la crise afghane sous le pouvoir taliban ne se limite pas à des indicateurs économiques ou humanitaires. Elle se traduit par un effondrement des liens sociaux : familles sous tension, communautés fragmentées, générations en rupture, solidarités mises à l'épreuve par la peur, la pauvreté et l'exil.*

### 1. Familles sous pression permanente

Les familles sont le premier lieu où la crise se manifeste. Pauvreté, faim, retours forcés, absence de services, décrets contre les femmes, départs en exil, traumatismes laissés par vingt ans de guerre et cinq ans de pouvoir taliban créent une pression permanente.

Au quotidien, cela se traduit par :

- disputes autour de l'argent, des choix de dépenses, des décisions de départ ou de retour ;
- tensions sur l'éducation des enfants (les envoyer à l'école ou les mettre au travail, accepter ou refuser les normes imposées par le régime) ;
- conflits sur la place des femmes (certaines veulent résister aux décrets, d'autres se résignent, d'autres sont contraintes).

La maison, qui devrait être un refuge, devient souvent un lieu de tension, voire de violence. La crise sociale n'est pas seulement visible dans les rues, les marchés, les camps ; elle est présente dans les pièces où les familles discutent, se taisent, se disputent, se réconcilient ou se séparent.

### 2. Générations en rupture

L'Afghanistan vit une rupture générationnelle profonde. Les parents et grands-parents ont connu d'autres régimes, d'autres guerres, d'autres horizons. Les enfants et les jeunes vivent sous le pouvoir taliban, dans un monde où l'école est interdite aux filles, où l'emploi est rare, où l'exil est une perspective omniprésente.

Les jeunes hommes, privés de perspectives économiques et politiques, oscillent entre :

- résignation et petites combines de survie ;
- engagement dans des réseaux religieux ou armés ;
- tentatives de départ vers l'étranger.

Les jeunes femmes, privées d'école et de travail, enfermées dans des maisons, voient leur avenir se rétrécir. Certaines résistent, organisent, écrivent, prennent des risques. D'autres se replient, se taisent, essaient de survivre dans des marges étroites.

La rupture se voit dans les conversations : les plus âgés parlent de ce qui était possible avant, de ce qui a été perdu ; les plus jeunes parlent de ce qui leur est interdit, de ce qu'ils imaginent ailleurs. La transmission est compliquée : comment raconter un passé quand le présent contredit tout ce qui était espéré ?

### 3. Communautés fragmentées

Les communautés – villages, quartiers, groupes professionnels, minorités – sont fragmentées par :

- l'exil (une partie est partie, une autre est restée) ;
- les retours forcés (nouveaux arrivants à intégrer ou à gérer) ;
- les différences de vulnérabilité (certains ont accès à l'aide, d'autres non) ;
- les discours du régime, qui peuvent encourager la méfiance, le repli, la stigmatisation.

Dans certains villages, des familles sont accusées d'être « proches du régime », d'autres d'être « proches des anciennes autorités ou des forces étrangères », d'autres encore d'être « sources de problèmes » parce qu'elles reçoivent de l'aide ou parce qu'elles entretiennent des liens avec des ONG.

Les minorités religieuses ou ethniques – comme les Hazara chiites – subissent une double pression : la crise générale et des attaques ciblées. Elles doivent gérer la solidarité interne et la peur, tout en sachant que leur visibilité peut les exposer davantage.

### 4. Solidarités qui résistent, solidarités qui craquent

La crise sociale ne détruit pas toutes les solidarités. Beaucoup de réseaux de voisinage, de parenté, de communauté continuent de fonctionner :

- partage de nourriture ;
- hébergement de personnes revenues ou nouvellement arrivées ;
- soutien informel pour les malades, les personnes âgées, les femmes seules ;
- organisation de petites caisses ou de formes de mutualisation.

Mais ces solidarités sont mises à l'épreuve. La fatigue, la pauvreté, la répétition des aides accordées et demandées créent des tensions. Certains refusent d'aider, faute de moyens ou par ressentiment. D'autres se retirent dans un cercle plus restreint (famille proche, clan), réduisant la portée des réseaux.

La capacité d'une société à résister à un régime, à se reconstruire, dépend en partie de ces solidarités. Leur affaiblissement est un gain pour le pouvoir taliban : moins de liens horizontaux signifie plus de dépendance verticale.

## 5. Violence domestique et violence diffuse

Dans ce contexte, la violence domestique augmente souvent. Elle peut prendre la forme :

- de coups ;
- d'humiliations ;
- de contraintes psychologiques ;
- d'interdictions supplémentaires pour les femmes et les enfants.

Cette violence n'est pas seulement une conséquence de la pauvreté ; elle est aussi nourrie par une culture patriarcale renforcée par le régime, qui légitime la domination masculine et l'idée que les femmes doivent obéir, se taire, accepter.

La violence diffuse – insultes, menaces, humiliations dans les rues, les marchés, les files d'attente – fait partie du paysage social. Elle rappelle à chacun sa position dans la hiérarchie : femmes, pauvres, minorités, réfugiés, enfants sont plus exposés.

## 6. Espaces de respiration : art, religion, parole

Malgré l'effondrement social, des espaces de respiration subsistent ou se créent :

- pratiques religieuses qui offrent un cadre de sens (prière, charité, consolation), parfois indépendants du discours taliban ;
- formes de création artistique discrète (poésie, musique, dessin, écriture), souvent clandestines ou exilées ;
- cercles de parole, même informels, où des personnes se racontent, se soutiennent, réfléchissent.

Ces espaces ne sont pas des solutions à la crise, mais des antidotes partiels à l'effondrement des liens. Ils permettent de maintenir un sentiment de dignité, de beauté, de signification, dans un environnement brutalisant.

## 7. Crise sociale et avenir de l'Afghanistan

L'effondrement social a des conséquences politiques majeures. Une société épuisée par la survie, fragmentée par l'exil, les retours, les tensions, blessée par la violence, privée de perspectives, a plus de mal à se projeter dans des projets collectifs – reconstruction, résistance, négociation, transformation. Le pouvoir taliban capitalise sur cet épuisement, qu'il n'a pas seul produit, mais qu'il renforce.

Pour penser l'avenir de l'Afghanistan, il ne suffit pas de parler de changement de régime. Il faut penser :

- la réparation des liens ;
- la reconstruction des solidarités ;
- la restauration de la confiance minimale entre groupes, générations, familles ;
- la réouverture d'espaces où la parole peut circuler sans peur.

### **Tenir ensemble les dimensions**

Ce chapitre 12 a montré que la crise afghane est aussi une crise du tissu social : familles sous tension, générations en rupture, communautés fragmentées, solidarités mises à l'épreuve. Il complète les chapitres sur l'effacement des femmes, la géographie urbaine, le régime taliban, les frontières, les réfugiés, la pauvreté.

Les chapitres suivants – structurés autour du pouvoir, des résistances et des dynamiques régionales – auront pour tâche de tenir ensemble ces dimensions, pour que ce rapport apparaisse comme ce qu'il est : une chronique semestrielle, mais aussi une cartographie complète d'un pays pris dans un double mouvement de violence et de résistance, d'effondrement et de mémoire.

---

*À suivre...*

## CHAPITRE 13

# Journalistes, minorités, anciens militaires : les autres cibles

---

*Ce chapitre montre que le pouvoir taliban ne se contente pas de réprimer les femmes. Il vise aussi des groupes dont la parole, la mémoire ou la simple existence mettent en cause sa prétention à la légitimité : journalistes, membres de minorités, anciens militaires et fonctionnaires, défenseurs des droits humains.*

### 1. Journalistes : faire taire ceux qui racontent

Les journalistes afghans, ceux qui sont restés au pays comme ceux qui travaillent en exil, sont au front de la bataille du récit. Ils documentent les décrets, les violences, les expulsions, les résistances, les vies quotidiennes. Le régime le sait, et les cible en conséquence.

Les formes de pression sont multiples :

- fermetures de médias ;
- convocations et interrogatoires ;
- détentions arbitraires, parfois accompagnées de torture ;
- menaces contre les familles ;
- interdictions de couvrir certains sujets, en particulier tout ce qui touche aux femmes, aux minorités, aux oppositions.

La conséquence est une autocensure généralisée : pour survivre, beaucoup de journalistes évitent certains angles, certains termes, certains invités. D'autres continuent de travailler, mais se savent sur la ligne, prêts à basculer dans la catégorie des « ennemis » au moindre faux pas.

Ce chapitre montre que la répression des journalistes est une attaque contre la capacité du pays à se décrire lui-même. Sans eux, les Afghans ne peuvent plus produire un récit partagé de ce qui leur arrive ; ils restent dépendants de la propagande et des échos venus de l'extérieur.

### 2. Minorités : la cible visible

Les minorités – religieuses, ethniques, linguistiques – ont été ciblées dans la guerre, et elles le restent sous le pouvoir taliban. La communauté hazara chiite, en particulier, a subi des attaques contre des quartiers, des écoles, des lieux de culte. Ces violences ont un caractère à la fois politique et identitaire.

Le régime peut présenter ces minorités comme des « sources de troubles », des « agents de l'ennemi », des « déviants » religieux. Les attaques, directes ou tolérées, envoient des messages :

- à la base taliban, qui y voit la preuve que le régime ne « faiblit » pas ;
- aux minorités elles-mêmes, qui comprennent qu'elles ne sont pas protégées ;
- au reste du pays, qui voit que la catégorie de citoyens menacés s'élargit.

La répression des minorités complique toute reconstruction : elle fragilise l'idée d'une communauté politique commune, elle entretient des mémoires de souffrance spécifiques, elle empêche la confiance minimale entre groupes. Elle transforme des différences en lignes de front.

### **3. Anciens militaires et anciens fonctionnaires : effacer la République**

Les anciens membres des forces de sécurité afghanes (armée, police, services) et les anciens fonctionnaires de la République sont une autre cible. Ils incarnent un ordre passé que le régime taliban veut effacer : un État qui, malgré ses failles, avait des institutions, des chaînes de commandement, des procédures.

Malgré l'annonce d'une amnistie générale, de nombreux cas d'assassinats, de disparitions, de détentions et de tortures ont été documentés. La logique est double :

- éliminer des personnes perçues comme potentiellement dangereuses – parce qu'elles ont des compétences, des réseaux, un passé de combat ;
- envoyer un signal à ceux qui seraient tentés de reconstituer des forces opposées : le coût sera élevé.

Ce chapitre rappelle que, sans protection pour ces anciens militaires et fonctionnaires, il sera difficile un jour de reconstruire des institutions de sécurité et de gouvernance. Le pouvoir taliban détruit non seulement ses adversaires, mais aussi des ressources humaines indispensables à tout État.

### **4. Défenseurs des droits humains : criminaliser la protection**

Les défenseurs des droits humains – qu'ils travaillent pour des organisations locales ou internationales, qu'ils soient avocats, militants, chercheurs, médecins – sont aussi dans la ligne de mire. Ils enquêtent, recueillent des témoignages, publient des rapports, accompagnent des victimes.

Le régime voit dans ce travail une menace directe. Il réagit par :

- l'intimidation ;
- la surveillance ;
- l'accusation de « propagande » ou de « collaboration avec l'ennemi » ;
- l'empêchement d'activités (fermeture de bureaux, interdiction de rencontres).

Cette criminalisation de la protection renforce le sentiment d'isolement des victimes. Elle coupe des relais, des aides, des ressources juridiques. Elle affaiblit la capacité du pays à se défendre contre les abus, à les nommer, à les contester.

## 5. Effet de peur et effet de silence

La répression de ces groupes – journalistes, minorités, anciens militaires, défenseurs des droits humains – produit deux effets majeurs :

- peur : ceux qui appartiennent à ces catégories vivent dans une inquiétude permanente. Ils peuvent être arrêtés, attaqués, menacés à tout moment. Cette peur se diffuse à leurs proches, à leurs collègues, à leurs communautés ;
- silence : même quand ils ne sont pas directement attaqués, beaucoup se taisent, se retirent, se cachent, se replient. Le nombre de voix capables de parler haut et fort diminue.

Le silence est une victoire pour le régime taliban. Il lui permet d'affirmer sa version des faits sans contradiction publique. Il donne l'impression que le pays est plus calme, plus stable, plus « satisfait » qu'il ne l'est réellement.

## 6. Ce qui continue malgré tout

Pourtant, ce chapitre insiste sur ce qui continue malgré tout. Des journalistes, des membres de minorités, des anciens militaires, des défenseurs des droits humains continuent de :

- écrire, même s'ils ne signent pas de leur nom ;
- témoigner, même s'ils doivent le faire anonymement ;
- organiser des initiatives de solidarité, même discrètes ;
- transmettre des informations au-delà des frontières.

Ce travail silencieux est au cœur de la résistance sociale. Il empêche que le pays soit entièrement recouvert par le récit officiel. Il fournit des matériaux aux chapitres précédents et aux dossiers de justice abordés dans le chapitre 9.

## 7. Articuler ces cibles avec les femmes

Ce chapitre relie ces cibles à celles du chapitre 1 : les femmes. Il montre que le pouvoir taliban n'oppose pas « les femmes » d'un côté, « les autres groupes » de l'autre. Il tisse un système où :

- les femmes sont les premières victimes, en tant que catégorie de genre ;
- les journalistes sont visés parce qu'ils racontent ;
- les minorités sont visées parce qu'elles incarnent l'altérité ;
- les anciens militaires et fonctionnaires sont visés parce qu'ils incarnent un ordre passé ;

- les défenseurs des droits humains sont visés parce qu'ils veulent protéger.

Cet ensemble compose un paysage de répression : un pays où les principales forces capables de contester le régime – par la parole, par la mémoire, par les armes, par le droit – sont systématiquement attaquées.

### **Vers les chapitres de clôture**

Ce chapitre 13 a montré que le pouvoir taliban étend sa répression bien au-delà des femmes. Il cible tous ceux qui, par leur métier, leur identité, leur histoire ou leur engagement, peuvent mettre en cause sa prétention à la légitimité. Il complète les chapitres sur les femmes, les villes, le régime, les frontières, les réfugiés, la pauvreté, en montrant qui sont les personnes concrètes qui paient le prix de ce système.

Les chapitres de clôture – qu'ils portent sur la synthèse politique du semestre, sur les scénarios d'avenir ou sur la mise en perspective de la série – pourront s'appuyer sur cette cartographie des cibles. Elle permet de comprendre non seulement ce que fait le régime taliban, mais à qui il le fait, et pourquoi.

---

*À suivre...*

## CHAPITRE 14

# Sous le regard du monde

*Ce chapitre décrit l'Afghanistan tel qu'il apparaît, au premier semestre 2026, dans le regard du reste du monde : pays sous sanctions, pays objet de dossiers de justice internationale, pays pris dans une diplomatie hésitante. Il montre que ces instruments ne renversent pas le pouvoir taliban, mais qu'ils pèsent sur la vie des Afghans, sur la marge de manœuvre du régime et sur les scénarios d'avenir.*

### 1. Un pays jugé sans être secouru

Depuis la prise de Kaboul, l'Afghanistan est devenu un pays abondamment commenté, partiellement aidé, et de plus en plus juridiquement qualifié. Pour 2026, les Nations unies estiment qu'environ 21,9 millions d'Afghans – soit près de 45 % de la population – auront besoin d'une aide humanitaire, en légère baisse d'environ 4 % par rapport à 2025. Le plan de réponse chiffre ce besoin à 1,71 milliard de dollars. Ce constat place l'Afghanistan parmi les crises humanitaires les plus lourdes au monde – seuls le Soudan et le Yémen la dépassent en échelle – sans que cette centralité humanitaire se traduise par une solution politique crédible.

Le pouvoir taliban se sait observé, sanctionné et documenté, mais il continue d'exercer un contrôle intérieur fondé sur la coercition, la fermeture idéologique et l'apartheid de genre. Dans le même temps, il dépend toujours de flux venus de l'extérieur : aide humanitaire, commerce régional, contacts diplomatiques limités, et arrangements pratiques avec des acteurs qui refusent pourtant de lui accorder une pleine reconnaissance.

#### DONNÉES CLÉS (2026)

- 21,9 millions de personnes – environ 45 % de la population – ont besoin d'une aide humanitaire en 2026, selon les Nations unies (OCHA).
- Le plan de réponse humanitaire 2026 est chiffré à 1,71 milliard de dollars ; fin mai 2026, il n'avait reçu que 269 millions.
- 17,4 millions de personnes sont exposées à une insécurité alimentaire aiguë, dont 4,7 millions en phase d'urgence (IPC 4).
- Seuls le Soudan et le Yémen dépassent l'Afghanistan par l'ampleur de la crise humanitaire.

### 2. Sanctions : pression et punition à double tranchant

Les sanctions restent l'un des principaux outils utilisés par les acteurs extérieurs pour limiter la consolidation du régime taliban. Leur logique officielle est claire :

restreindre les marges du pouvoir, compliquer ses financements, signaler l'inacceptabilité des violations des droits humains, en particulier contre les femmes et les filles. Mais ces mesures se répercutent aussi sur le fonctionnement de l'aide, sur les flux bancaires, sur les investissements et, au bout de la chaîne, sur la population afghane déjà appauvrie.

Le problème n'est pas seulement moral, il est structurel. Plus le régime durcit ses politiques, plus les appels à la pression extérieure se multiplient ; mais plus cette pression s'exerce dans un pays économiquement effondré, plus les familles ordinaires paient une partie du prix. C'est ce qui explique l'ambivalence afghane devant les sanctions : elles visent le pouvoir, mais elles aggravent souvent la vie de ceux qui le subissent.

### 3. Justice internationale : nommer les crimes

La justice internationale a franchi un seuil plus net en 2025. Le 23 janvier 2025, le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale a déposé deux demandes de mandats d'arrêt dans le dossier Afghanistan, et le 7 juillet 2025 la Chambre préliminaire II a délivré des mandats contre le chef suprême taliban, Haibatullah Akhundzada, et contre le président de la Cour suprême de l'« émirat islamique d'Afghanistan », Abdul Hakim Haqqani.

Selon la déclaration officielle de la CPI, les juges ont estimé qu'il existait des motifs raisonnables de croire que les deux responsables avaient commis, en ordonnant, sollicitant ou encourageant certains actes, le crime contre l'humanité de persécution pour des motifs de genre contre les filles, les femmes et d'autres personnes considérées comme non conformes à la politique talibane en matière de genre, ainsi que pour des motifs politiques contre les personnes perçues comme alliées des femmes et des filles. Cette étape est décisive, car elle transforme la lecture du régime : on ne parle plus seulement d'autoritarisme religieux ou d'oppression, mais d'une responsabilité pénale internationale formalisée.

#### JUSTICE INTERNATIONALE

- 23 janvier 2025 : le Procureur de la CPI dépose deux demandes de mandats d'arrêt dans la situation Afghanistan.
- 7 juillet 2025 : la CPI annonce la délivrance de mandats contre Haibatullah Akhundzada et Abdul Hakim Haqqani.
- Qualification retenue : crime contre l'humanité de persécution, pour des motifs de genre et politiques.

### 4. Diplomatie : parler sans reconnaître

La diplomatie envers le pouvoir taliban reste dominée par l'ambivalence. Peu d'États sont prêts à franchir le pas d'une reconnaissance pleine, mais beaucoup

maintiennent des contacts pour gérer l'aide, les frontières, les risques sécuritaires, les flux de réfugiés et certaines coopérations régionales. Cette diplomatie de contact sans reconnaissance permet de maintenir des canaux ouverts, tout en laissant le régime dans une zone grise institutionnelle.

Cette posture produit un double langage permanent. D'un côté, les capitales et les organisations internationales dénoncent les violations des droits humains et rappellent l'inacceptabilité de l'exclusion des femmes ; de l'autre, elles négocient avec les autorités talibanes pour faire passer l'aide, discuter de sécurité ou limiter les effets régionaux de la crise. Le régime utilise lui-même cette contradiction pour se présenter comme à la fois rejeté en discours et indispensable en pratique.

## 5. Retours forcés : Pakistan, Iran, pression et panique

La question des retours forcés montre avec une grande netteté comment le regard extérieur devient un instrument de contrainte directe sur les Afghans. Depuis octobre 2023, quelque 5,4 millions d'Afghans sont rentrés d'Iran et du Pakistan, souvent contre leur gré. La seule année 2025 a vu environ 2,9 millions de retours, après l'annonce par le Pakistan d'un dispositif de renvoi et l'échéance iranienne du 20 mars imposant le départ des Afghans sans papiers.

Les effets restent massifs en 2026. Sur les seuls premiers mois de l'année, le HCR a recensé plus de 232 500 retours (environ 146 000 depuis le Pakistan et 86 000 depuis l'Iran). L'Iran est devenu un moteur majeur de ces mouvements : l'OIM y a enregistré plus de 714 000 retours entre janvier et fin juin 2025, avec des pics de plusieurs dizaines de milliers de passages en une seule journée. Les familles arrivent souvent sans ressources, dans un climat marqué par les arrestations, les détentions et les expulsions, alors que le HCR appelle à protéger les personnes renvoyées – en particulier les femmes et les filles exposées à des risques spécifiques au retour.

### RETOURS ET EXPULSIONS (2025-2026)

- Environ 5,4 millions d'Afghans sont rentrés d'Iran et du Pakistan depuis octobre 2023, selon le HCR.
- La seule année 2025 a vu environ 2,9 millions de retours.
- L'OIM a enregistré plus de 714 000 retours depuis l'Iran entre janvier et fin juin 2025, après l'échéance iranienne du 20 mars.
- Début 2026 : plus de 232 500 retours (environ 146 000 du Pakistan, 86 000 d'Iran).

## 6. Une diplomatie sans centre afghan

Ce qui frappe, dans ce dispositif international, c'est la place trop réduite des voix afghanes elles-mêmes. Les décisions se prennent souvent à propos des Afghans,

mais rarement avec eux en position centrale. Or ce sont précisément les femmes, les journalistes, les défenseurs des droits humains, les juristes, les exilés et les victimes qui produisent les récits, les témoignages et les matériaux sur lesquels reposent ensuite les rapports, les sanctions ou les dossiers de justice.

Il y a là une contradiction fondamentale : le monde affirme vouloir défendre les Afghans, mais il continue souvent de traiter l'Afghanistan comme un dossier à gérer plutôt que comme une société politique dont les acteurs doivent peser directement sur les choix qui les concernent. Tant que cette contradiction perdure, la politique internationale envers l'Afghanistan restera partiellement aveugle à ses propres effets.

## **7. Scénarios d'avenir**

Le regard extérieur ouvre plusieurs futurs possibles, sans en garantir aucun. Un premier scénario est celui de la continuation : aide humanitaire maintenue à flux variable, isolement diplomatique relatif, sanctions en place, justice internationale lente, et régime taliban toujours solidement installé. Un deuxième scénario est celui d'un durcissement supplémentaire, où la pression judiciaire et politique renforcerait la fermeture du régime au lieu de l'assouplir.

Mais d'autres scénarios restent ouverts. Les mandats de la CPI modifient déjà la perception internationale des dirigeants talibans et créent un risque personnel nouveau pour eux. Les crises humanitaires, les expulsions de réfugiés et la pression régionale continuent de produire des tensions que le régime ne maîtrise pas entièrement. Rien ne permet donc de considérer la situation comme figée, même si aucun basculement imminent ne se laisse lire avec certitude dans les données disponibles.

## **8. Ce que ce rapport veut faire**

Dans cette bataille entre sanctions, justice, diplomatie et crises humaines, ce rapport cherche moins à ajouter un commentaire de plus qu'à donner une structure à ce qui se passe. En retraçant l'effacement des femmes, la géographie urbaine de la vulnérabilité, la recomposition du régime taliban, les frontières, l'exil, la pauvreté, les résistances et le regard extérieur, il propose une mémoire organisée du premier semestre 2026.

Il prend ainsi parti dans la bataille du récit. Il ne se place ni du côté de la normalisation diplomatique, ni du côté d'un regard abstrait sur « la crise afghane », mais du côté de celles et ceux dont la vie est transformée par les décrets, les expulsions, la faim, la surveillance et la violence. Les encadrés factuels servent ici non à refroidir l'écriture, mais à rappeler que l'éditorial doit rester adossé à des faits vérifiables.

---

*À suivre...*

## ANNEXE

# Sources et références

*Cette annexe rassemble les sources sur lesquelles s'appuie l'ensemble du volume. Elle distingue les grandes institutions de référence, mobilisées tout au long des chapitres, des sources chiffrées précises citées dans le chapitre 14. Les adresses ont été vérifiées ; les pages institutionnelles évoluant, certaines peuvent renvoyer vers une version actualisée du rapport concerné.*

### I. Institutions et corpus de référence

**UNAMA - Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan** — Section des droits humains : suivi, documentation et rapports sur la protection des civils et la situation des droits humains <https://unama.unmissions.org/en/unama-human-rights>

**UNAMA - Rapports sur la protection des civils** — Série de relevements annuels et trimestriels des pertes civiles, tenue selon une méthodologie constante depuis 2009 <https://unama.unmissions.org/reports-protection-civilians-armed-conflict>

**Costs of War Project (Watson Institute, Brown University)** — Estimations globales de mortalité et de coûts des guerres post-11 septembre, dont l'Afghanistan <https://costsofwar.watson.brown.edu/>

**Costs of War - Bilan humain** — Page consacrée au décompte des morts directes et indirectes <https://costsofwar.watson.brown.edu/costs/human>

**Amnesty International & Commission internationale de juristes (CIJ)** — Rapport conjoint (mai 2023) qualifiant les politiques taliban de crime contre l'humanité de persécution de genre <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/05/afghanistan-talibans-treatment-of-women-and-girls-should-be-investigated-as-the-crime-against-humanity-of-gender-persecution/>

**Commission internationale de juristes (CIJ)** — Version du rapport conjoint sur la persécution de genre <https://www.icj.org/resource/afghanistan-talibans-treatment-of-women-and-girls-should-be-investigated-as-the-crime-against-humanity-of-gender-persecution-new-report/>

**Cour pénale internationale (CPI) - Situation Afghanistan** — Déclaration officielle sur la délivrance des mandats d'arrêt <https://www.icc-cpi.int/news/statement-icc-office-prosecutor-issuance-arrest-warrants-situation-afghanistan>

### II. Sources chiffrées du chapitre 14

#### Situation humanitaire (2026)

**OCHA - Plan de réponse humanitaire 2026 (résumé)** — 21,9 millions de personnes dans le besoin ; plan chiffré à 1,71 milliard de dollars

<https://www.unocha.org/publications/report/afghanistan/afghanistan-humanitarian-needs-and-response-plan-2026-summary>

**OCHA - Page pays Afghanistan** — Vue d'ensemble de la réponse humanitaire et du financement <https://www.unocha.org/afghanistan>

**OCHA - Point humanitaire, mai 2026** — État du financement du plan 2026 (269 millions reçus fin mai)  
<https://www.unocha.org/publications/report/afghanistan/afghanistan-humanitarian-update-may-2026>

### Réfugiés, retours et expulsions (2025-2026)

**HCR - 5,4 millions de retours depuis fin 2023** — Note d'information sur les retours et la recherche de solutions <https://www.unhcr.org/news/briefing-notes/unhcr-seeks-support-solutions-5-4-million-afghans-return-since-late-2023>

**HCR - Portail de données sur la situation Afghanistan** — Statistiques de retours par pays d'origine et point de passage  
<https://data.unhcr.org/en/situations/afghanistan>

**OIM - Retours record depuis l'Iran (2025)** — 714 572 retours enregistrés entre janvier et fin juin 2025 <https://www.iom.int/news/record-256000-afghan-migrants-return-iran-iom-warns-dire-funding-shortfall>

### Justice internationale (2025)

**CPI - Mandats d'arrêt contre Akhundzada et Haqqani** — Communiqué de la Chambre préliminaire II (8 juillet 2025) <https://www.icc-cpi.int/news/situation-afghanistan-icc-pre-trial-chamber-ii-issues-arrest-warrants-haibatullah-akhundzada>

**Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)** — Alerte sur les atteintes aux droits des Afghans contraints au départ  
<https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/11/turk-alarmed-reports-human-rights-abuses-against-afghans-forced-leave>

---

*Fin de l'annexe*